

Évaluation de l'élargissement des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales

[Grandes lignes]

Le « Modèle Hyogo - Toyooka » promouvant l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales



Concernant ce projet d'évaluation

Les initiatives pour la « Réintroduction des Cigognes blanches orientales », qui constituent le premier cas au Japon de réimplantation d'une espèce disparue, ont été développées dans la Ville de Toyooka et ses environs (mentionné ci-après la région de Toyooka). En synergie avec différents organismes administratifs, la population locale et des entreprises, le « Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales » - organisme de recherche sur les cigognes dépendant de l'Université préfectorale de Hyogo - a permis, en date de 2013, à plus de 70 Cigognes blanches orientales de rejoindre leur habitat sauvage.

Le but de ce projet est de contribuer au développement des initiatives futures, incluant l'extension de ces initiatives à d'autres régions. Une commission des parties tierces, composée d'organismes administratifs largement engagés dans ces initiatives (l'Agence pour les affaires culturelles, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, le ministère de l'Environnement, la Préfecture de Hyogo, le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales, la Ville de Toyooka) en tant que partenaires coopérants, a pour mission d'évaluer le processus de développement actuel de ces initiatives du point des politiques publiques, ainsi que de clarifier les différentes questions.

Dans ce projet, le processus et le mécanisme utilisés dans le cadre de ces initiatives ont été analysés par le biais d'un examen des initiatives effectuées dans la région de Toyooka en vue d'un aménagement local permettant la coexistence avec les Cigognes blanches orientales.

Par ailleurs, la progression des initiatives ont été évaluées afin de clarifier les questions actuelles, et les caractéristiques du mécanisme de développement des initiatives mises en place dans la région de Toyooka ont été agencées et synthétisées sous la forme du «Modèle Hyogo Toyooka».

L' introduction

1. Arrière-plan et historique des initiatives « La Cigogne blanche orientale, à la fois oiseau de bon augure* et oiseau nuisible - La Rivière Maruyama, porteuse de destructions et de bienfaits »

« Vivre au gré de la nature » : la région de Toyooka a depuis toujours été une terre à la nature à la fois rude, symbolisée par les débordements de la Rivière Maruyama, mais le peuple, résistant, en exploite également (exemple : grâce à la fabrication de paniers et de bagages en osier à partir des saules poussant dans cette zone humide).

De la même façon, les Cigognes blanches orientales qui autrefois peuplaient en nombre la région étaient tantôt honnies comme une espèce nuisible piétinant les semences de riz, tantôt affectionnées comme oiseaux majestueux porteurs de bons présages ; cette relation avec les hommes porteuse de contradiction constituait le symbole de cette région attachée à cette coexistence.

Cependant, avec le courant de la modernisation, qui mettait désormais l'accent sur la croissance économique et l'amélioration des facteurs pratiques, le lien entre l'homme et la nature se fit plus ténu. Le nombre de Cigognes blanches orientales de la région de Toyooka vivant au Japon connut une forte diminution après la Seconde Guerre mondiale ; l'espèce fut classée en 1956 comme Site naturel spécial (Note : au Japon, la faune et la flore – des espèces protégées - peuvent entrer dans cette catégorie du patrimoine culturel), mais en 1971, elle avait disparu à l'état sauvage.

En 1955, un mouvement structuré réunissant des acteurs

publics et privés pour la protection de ces animaux fut lancé dans la région de Toyooka. En 1965, la Préfecture de Hyogo débuta l'élevage artificiel de cigognes. En 1999, le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales - organisme de recherches sur les Cigognes blanches orientales - fut inauguré. Ainsi, au fil de plus d'un demi-siècle, grâce aux efforts de nombreux intervenants, des initiatives pour la protection, la reproduction et la réintroduction de ces oiseaux ont été mises en place.

À partir de 2005, des remises en liberté dans la nature de cigognes furent effectuées à titre expérimental dans le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales. Les initiatives de réintroduction de Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka connurent ainsi un développement impressionnant : disparition des cigognes à l'état sauvage, protection et reproduction, réimplantation, aménagement local (renforcement de la communauté).

L'initiative de réintroduction des Cigognes blanches orientales est un exemple unique au monde de retour dans des villages d'une espèce d'oiseau ayant disparu. Afin de réussir ce pari, la région a dû se mobiliser à tous les niveaux ; il fallait convaincre les habitants de la région d'accepter les Cigognes blanches orientales et de l'importance d'un aménagement local permettant la coexistence des hommes et des Cigognes blanches orientales.

*Oiseau de bon augure : oiseau qui serait porteur de présages de bon augure.



L'emplacement de la Ville de Toyooka et ses environs



La Rivière Maruyama et la Ville de Toyooka

2. Situation actuelle du développement des initiatives

« Le succès d'une conception systémique mettant en collaboration les sciences, les administrations et la communauté »

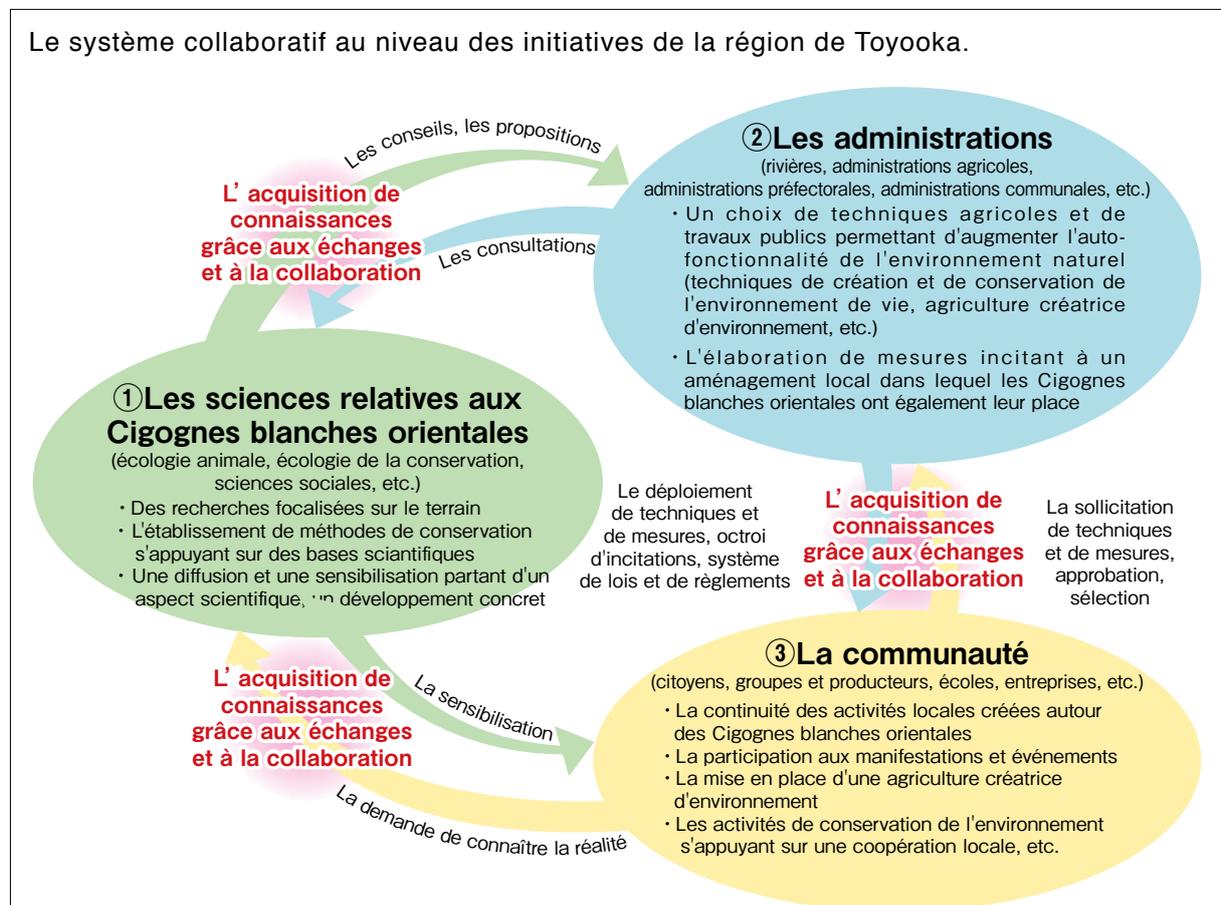
Les initiatives de la région de Toyooka présentent une singularité notable, à savoir la collaboration entre : (1) les sciences relatives aux Cigognes blanches orientales ; (2) les administrations ; (3) la communauté. Cette caractéristique a constitué la force motrice des initiatives.

Les « administrations » ont soutenu du mieux qu'elles le pouvaient les requêtes issues des « sciences » relatives aux Cigognes blanches orientales ; les techniques ainsi que les mesures adoptées et obtenues - après avoir pris en considération différentes situations - se sont déployées au niveau de la « communauté ». Au niveau de la « communauté » également, la population a été sensibilisée - avec en arrière-plan les spécificités locales (géographie, histoire et culture, nature, désastres naturels, caractéristiques humaines) - du point de vue des « sciences » relatives aux Cigognes blanches orientales, et des initiatives de réhabilitation locale culturelle et sociale ont été entreprises.

En fonction du domaine, du but et du contenu, le déroulement de ces initiatives revêt des formes variées, et le succès n'est

pas toujours au rendez-vous, néanmoins, les aménagements se mettent en place de façon constante, comme en témoigne la superficie d'aménagement de la zone humide de la Rivière Maruyama, (qui atteignait, en 2012, 127 ha), avec pour objectif d'atteindre son niveau en 1930, soit 154 ha. Dans le domaine agricole, l'« agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales » - représentative d'une agriculture créatrice d'environnement - qui a pour objectif de mettre en place un aménagement environnemental dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place, s'étend en 2012 sur environ 8,8 % de la superficie cultivée rizicole de la Ville de Toyooka. Par ailleurs, on remarque que ces initiatives se répandent au niveau de la communauté, comme en témoigne le grand nombre de marques, de produits et de magasins qui utilisent le nom Cigogne blanche orientale.

Si de nombreuses initiatives ont prospéré de façon indéniable, il apparaît que d'une part, certaines d'entre elles n'ont pas encore atteint leur objectif, et que d'autre part, le développement de celles-ci a fait surgir plusieurs questions.



Le schéma : Aspect général du système soutenant le développement des initiatives relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka

L'aspect général de l'évaluation

1. Objectif de l'évaluation

« Un nouveau développement pour la région, une exploitation en vue de promouvoir les initiatives dans les autres régions »

Grâce à l'examen, parmi les initiatives relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales, de celles mises en place dans la région de Toyooka se focalisant sur des domaines représentatifs, des analyses sur les méthodes ayant permis d'impliquer un grand nombre de personnes et de développer le projet ont été tirées, mettant en évidence un mécanisme, avec pour objectif de contribuer aux actions mentionnées ci-dessous.

- (1) Mettre en exergue les questions se posant au niveau de la situation actuelle des initiatives, clarifier les orientations futures afin de développer davantage l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place.
- (2) Placer des espoirs dans l'utilisation de la promotion des initiatives dans les autres régions où des actions similaires sont entreprises.

Sur la base de cette évaluation, les éléments clés du mécanisme de développement d'un aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales - fondé sur la collaboration avec des intervenants variés - prenant pour cadre la région de Toyooka ont été agencés et synthétisés sous la forme du « [Modèle Hyogo Toyooka](#) ».

2. Champ de l'évaluation

« Les politiques publiques (le domaine fluvial, le domaine agricole, le domaine de la communauté) comme objet de l'évaluation »

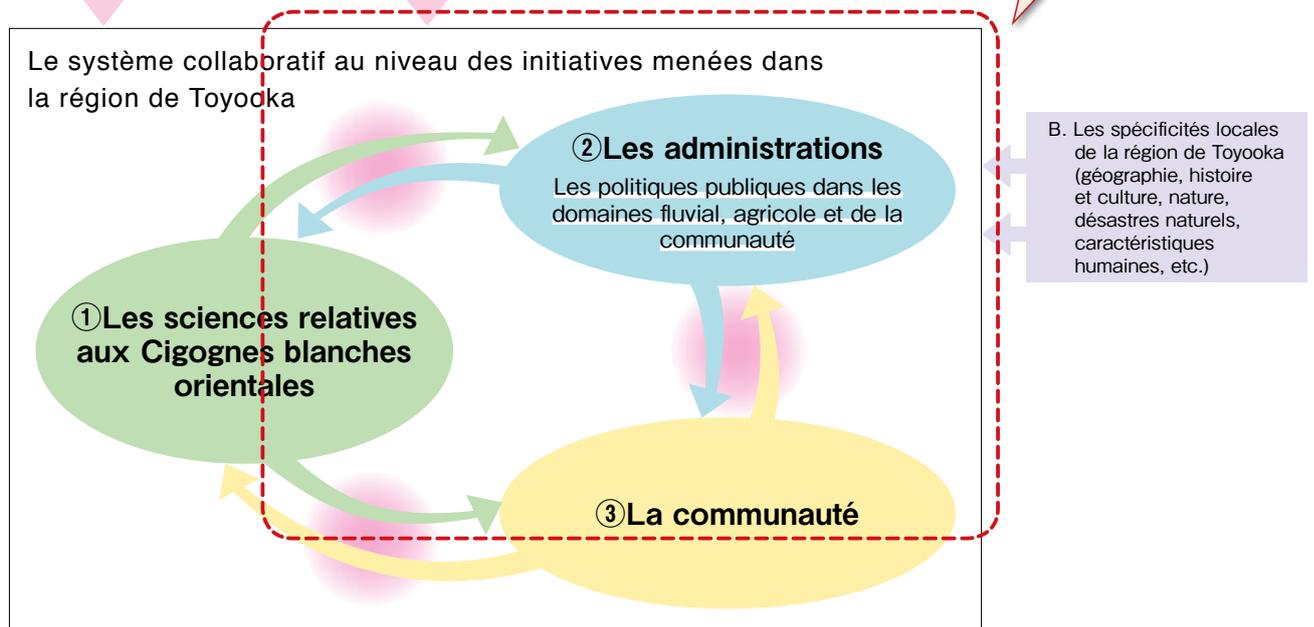
Dans le cadre du projet, le développement et l'évolution des initiatives sont évalués en tant que politiques publiques dans le domaine fluvial, dans le domaine agricole et dans le domaine de la communauté, qui constituent des domaines représentatifs des initiatives mises en place. Par conséquent, le programme ne procède pas à une évaluation des initiatives du domaine scientifique d'un point de vue scientifique.

Par ailleurs, étant donné que le domaine scientifique est au centre des initiatives relatives aux Cigognes blanches orientales menées dans la région de Toyooka, la question de « l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales » relative au domaine scientifique ainsi que l'agencement des orientations sont considérés comme objets de l'évaluation.

A. Les tendances à l'intérieur et à l'extérieur du Japon englobant une société en coexistence avec la nature, la réhabilitation de la nature, la diversité biologique, etc. (les lois et règlements, les mouvements internationaux, etc.)

Le champ de l'évaluation (en pointillés)

L'évaluation a pour objet les politiques publiques dans les domaines fluvial, agricole et de la communauté. De même, les sciences qui s'y rapporte, les particularités locales de la communauté et de la région de Toyooka, ainsi que les tendances sociales en rapport avec les initiatives entrent également dans le cadre de l'évaluation.



Le schéma : Champ de l'évaluation



Note) L'extrait de la page d'accueil du site internet de la Ville de Machida (Préfecture métropolitaine de Tokyo)

L'amour des êtres vivants



Note) L'extrait de la page d'accueil d'accueil du site internet de la Ville de Chikuma

L'amour du pays natal

3. Les méthodes d'évaluation

Une analyse centrée sur « une chaîne de sympathie pour la vie dans la région »

I. Analyse

Au niveau du développement des initiatives d'aménagement local en coexistence avec la nature dans la région de Toyooka, la présence des Cigognes blanches orientales en tant que symbole semble déterminant ; cependant, dresser à partir de ce seul élément une analyse des facteurs qui ont permis ce développement s'avère difficile. Aussi, nous avons tenté d'effectuer l'analyse en prenant pour axe l'évaluation de la « sympathie ».

Selon les scientifiques, en tant que point de vue (principe existentiel) de la prise de conscience par l'être humain de sa propre existence puis de la recherche d'une vie plus agréable, il existe « l'amour de la nature et des êtres vivants (la biophilie^{*1}) » (mentionné ci-après l'amour des êtres vivants) ainsi que « l'amour du pays natal (la topophilie^{*2}) ». Lorsqu'il se retrouve dans une situation instable, l'homme entreprend des actions en vue d'acquiescer la stabilité.

Pour les habitants de la région de Toyooka, vivant avec la nature dans la perspective de « désastres naturels potentiels^{*3} », la destruction du lien entre l'homme et la nature symbolisée par la disparition des Cigognes blanches orientales, a certainement provoqué un sentiment d'instabilité par rapport à la vie sur ces terres.

En arrière-plan du déroulement des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales figure, en plus de la stabilité se fondant sur « l'amour des êtres vivants » et « l'amour du pays natal », des éléments de stabilité se fondant sur « le désir d'une existence stable » (la stabilité économique), témoignant certainement d'un développement en chaîne de la sympathie.

La chaîne de sympathie est liée à la redécouverte du sentiment de satisfaction et de bonheur fondé sur la relation avec autrui ainsi qu'à l'identité d'une existence propre à Toyooka.

Sur ces considérations, l'amour des être vivants, l'amour du pays natal et le désir d'une existence stable sont résumés dans le « Principe de vie et d'existence ».

«Éléments clés d'une sympathie revendiquant une vie meilleure»

(1) L'amour des êtres vivants = la biophilie

(Amour de la nature symbolisé par les Cigognes blanches orientales)

(2) L'amour du pays natal = la topophilie

(Amour du lieu appelé Toyooka)

(3) Le désir d'une existence stable

Dans le projet, concernant le développement des initiatives, à partir du point de vue répondant à la question sur ce qu'est un Principe de vie et d'existence meilleures, des analyses - considérant d'une part les facteurs numériques impactants relatifs aux initiatives et d'autre part des entretiens avec des personnes engagées dans l'élargissement et le lien des initiatives - sont effectuées.

II. Évaluation

L'avancement des initiatives dans chaque domaine représentatif est évalué, puis les questions en suspens à l'heure actuelle / les questions notables ainsi que les orientations futures (sur un horizon de 10 ans environ) au niveau de la progression de l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales sont agencées.

Parallèlement, concernant les Objectifs d'Aichi (20 objectifs individuels) (CBD-COP^{*4} 10, Aichi, octobre 2010), afin de réaliser un « monde en coexistence avec la nature » avant 2050, et afin de faire évoluer davantage les initiatives en tant que pionniers du développement de l'aménagement local en coexistence avec la nature dans le cadre du plan d'action devant être réalisé avant 2020, les organismes administratifs concernés relatifs à la région de Toyooka dressent une évaluation des politiques publiques en les confrontant aux Objectifs d'Aichi, et agencent les orientations auxquelles il conviendra de s'attaquer dans le futur.

*1 Terme proposé par Edward Wilson, etc. (sociobiologiste américain né en 1929). Affinités avec les êtres vivants et la nature.

*2 Concept proposé par Yi-Fu Tuan (géographe américain né en 1930). Amour du lieu.

*3 Vivre dans une région avec l'aide des forces de la nature en prévision de désastres naturels.

*4 Conférence des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique.



Netel Source : Ville de Toyooka

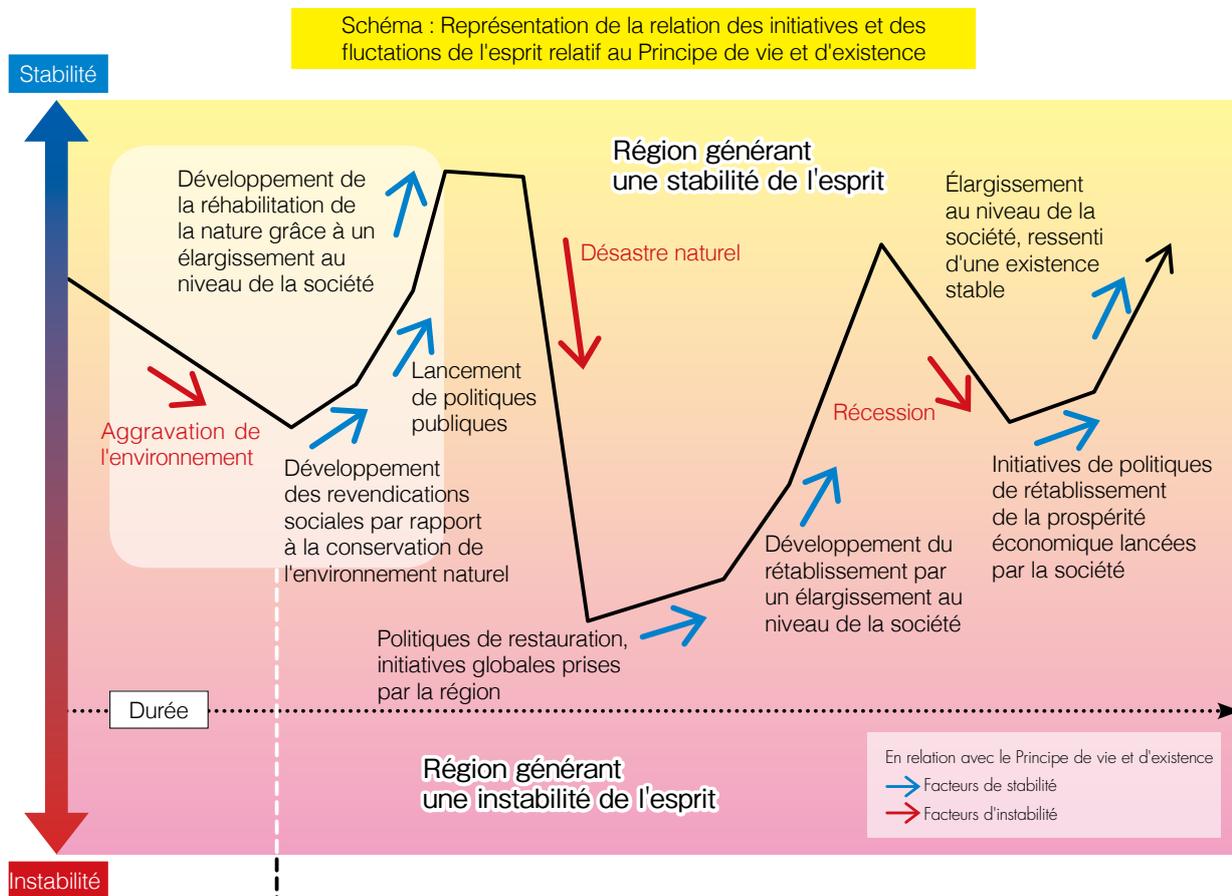
Les exemples d'actions relatives à la stabilité du Principe de vie et d'existence meilleures

À gauche : Projet d'échanges pour le verdissement de l'environnement de la Ville de Machida (Préfecture métropolitaine de Tokyo) et du Bourg de Yamato (District de Watari, Préfecture de Miyagi), région sérieusement endommagée par le tsunami engendré par le séisme de 2011 de la côte Pacifique du Tohoku.

Au milieu : Conservation d'un Site culturel important (Bien culturel), les terrasses de riziculture d'Obasute (Ville de Chikuma)

À droite : Opération dans le cadre de la redynamisation de l'économie locale mettant en scène la mascotte locale

Le désir d'une existence stable



Méthode d'analyse au niveau du projet

[Analyse]

- Analyse de la relation entre les facteurs de stabilité / d'instabilité et les modifications numériques des initiatives
- Analyse de la structure des liens entre les intervenants à partir d'exemples concrets d'initiatives. Parallèlement, mise en exergue des autres facteurs de liens (motivation, échanges, etc.)

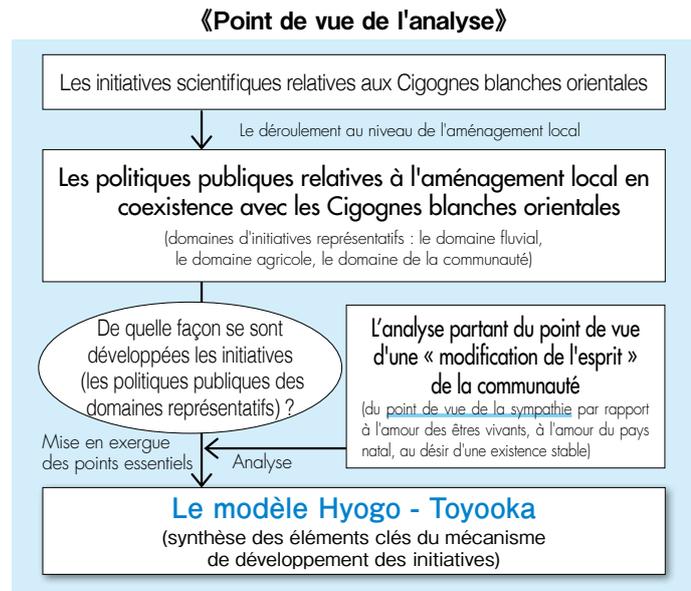
Éléments clés du développement des initiatives qui ressortent des analyses

Le Modèle Hyogo Toyooka

4. Processus d'évaluation

Au cours du projet, les initiatives mises en place dans la région de Toyooka, ainsi que leur élargissement, ont fait l'objet d'un agencement et d'une évaluation selon les modalités figurant dans le schéma ci-après. Après en avoir obtenu les résultats, la Commission d'études sur la réintroduction des Cigognes blanches orientales a dressé une synthèse dans les « Propositions en vue d'un développement accru des initiatives ».

Ce document consiste en une présentation du résumé du Modèle Hyogo - Toyooka et des grandes lignes de l'analyse, ainsi que des propositions avancées.



[Arrière-plan des initiatives]

En arrière-plan du développement de l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka, on trouve des spécificités locales telles que la géographie, l'histoire et la culture, la nature, les désastres naturels, l'industrie, etc., auxquelles s'ajoute l'influence déterminante de la communauté qui s'est constituée et s'est fixée en se confrontant à l'environnement naturel de cette région. Ces différents éléments ont été agencés.

[Agencement des résultats des initiatives]

Les circonstances détaillées et les résultats des initiatives dans les domaines représentatifs (domaines fluvial, agricole, de la communauté) ont été agencés. Concernant les circonstances détaillées des initiatives dans chaque domaine, la relation temporelle entre les événements ayant entraîné des répercussions sur la région (Ex : les débordements de la Rivière Maruyama), les tendances sociales relatives à la réhabilitation de la nature et les lois et règlements relatifs a été montrée.

Par ailleurs, les organismes administratifs concernés ont procédé à des auto-contrôles portant sur les initiatives dans chaque domaine représentatif ; les questions en suspens à l'heure actuelle / les questions notables ainsi que les orientations futures ont été agencées.

[Analyse des initiatives]

Une analyse du point de vue de « la sympathie par rapport à l'amour des êtres vivants, à l'amour du pays natal, au désir d'une existence stable » portant sur l'élargissement / le lien des initiatives au niveau des domaines représentatifs a été effectuée, et les points essentiels ont été mis en exergue. Ces points essentiels ont permis de dresser une classification des processus de « prise de conscience », de « partage d'une vision future », de « passage à l'action » et de « chaîne de sympathie ».

[Évaluation de l'avancement des initiatives]

Afin de disposer d'une compréhension objective des progrès des politiques publiques lancées par les organismes administratifs concernés en relation avec la région de Toyooka, l'évaluation a été confrontée aux « Objectifs d'Aichi » adoptés lors de la CBD-COP10. De plus, l'évaluation a fait l'objet d'une synthèse qui a été confrontée aux objectifs individuels et aux résultats des auto-contrôles réalisés par les organismes administratifs concernés ; les orientations futures des initiatives sur un horizon de 10 ans environ ont été agencées.

[Synthèse du Modèle Hyogo - Toyooka]

Les éléments clés du mécanisme de développement des initiatives ont fait l'objet d'une synthèse.

[Propositions en vue d'un développement accru des initiatives]

5. Utilisation des résultats de la synthèse

Les partenaires coopérants (l'Agence pour les affaires culturelles, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, le ministère de l'Environnement, la Préfecture de Hyogo, le Parc de Hyogo des Cigognes

blanches orientales, la Ville de Toyooka) communiquent par le biais des sites internet et des matériels d'information au public réalisés par les différents organismes, ainsi que lors de conférences.

Lors de la CBD-COP12 (qui se tiendra en octobre 2014 en Corée du Sud), la communication portera sur les exemples d'initiative par rapport aux « Objectifs d'Aichi ».

«Référence : Les objectifs d'Aichi et les objectifs nationaux du Japon tournés vers la réalisation des Objectifs d'Aichi»

○Les Objectifs d'Aichi (adoptés lors de la CBD-COP10)

But stratégique A	S'attaquer aux causes fondamentales de l'appauvrissement de la biodiversité, en intégrant pleinement ces problèmes aux préoccupations des gouvernements.
Objectif 1	Les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver.
Objectif 2	Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.
Objectif 3	Les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées ou réformées, et des incitations positives sont élaborées et appliquées.
Objectif 4	Les parties prenantes, à tous les niveaux, ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables.
But stratégique B	Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable.
Objectif 5	Le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
Objectif 6	Les ressources aquatiques sont récoltées d'une manière durable.
Objectif 7	Les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable.
Objectif 8	La pollution est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste.
Objectif 9	Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées ou éradiquées.
Objectif 10	Les pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum.
But stratégique C	Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.
Objectif 11	17% des zones terrestres et 10% des zones marines sont conservées au moyen d'aires protégées, etc.
Objectif 12	L'extinction ou la diminution des espèces menacées est évitée.
Objectif 13	La diversité génétique des plantes cultivées ainsi que des animaux d'élevage est préservée, et des stratégies sont mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.
But stratégique D	Accroître les bénéfices pour tous découlant de la biodiversité et des écosystèmes.
Objectif 14	La richesse de la nature est fournie, restaurée et sauvegardée.
Objectif 15	Restaurer au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à modérer et à adapter les changements climatiques.
Objectif 16	Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel.
But stratégique E	Renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités.
Objectif 17	Les parties ont élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale efficace de type participatif.
Objectif 18	Les connaissances traditionnelles sont respectées et pleinement intégrées.
Objectif 19	Les connaissances et les techniques scientifiques associées à la diversité biologique sont améliorées.
Objectif 20	La mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels.

○Les objectifs nationaux du Japon tournés vers la réalisation des Objectifs d'Aichi, etc.

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Objectifs des actions principales	Target
<p>But stratégique A</p> <p>S'attaquer aux causes fondamentales de l'appauvrissement de la biodiversité.</p>	<p>A-1</p> <p>Atteindre « la pleine intégration de la biodiversité à travers la société ».</p>	A-1-1	1 2 3 4
		A-1-2	
		A-1-3	
		A-1-4	
		A-1-5	
<p>But stratégique B</p> <p>Faire avancer les initiatives orientées vers une diminution maximale des pressions exercées par l'homme qui nuisent aux écosystèmes, et promouvoir l'utilisation durable.</p>	<p>B-1</p> <p>Réduire le rythme d'appauvrissement des habitats naturels, ainsi que leur dégradation et leur fragmentation.</p>	B-1-1	5
		B-1-2	
		B-1-3	
		B-1-4	
	<p>B-2</p> <p>Mettre en place une agriculture, une sylviculture et une pêche pouvant assurer la conservation de la biodiversité de façon durable.</p>	B-2-1	6 7
		B-2-2	
	<p>B-3</p> <p>Améliorer la situation de la pollution due à l'azote et au phosphore, conserver les organismes aquatiques et améliorer leur productivité, etc.</p>	B-2-3	8
		B-2-4	
		B-3-1	
	<p>B-4</p> <p>Identifier les espèces exotiques envahissantes sur la base des résultats des examens sur la situation de l'application de la Loi sur les espèces exotiques, aménager des itinéraires par lesquels celles-ci se fixent, organiser l'ordre de priorité en vue de se défendre contre ses espèces, promouvoir de façon planifiée les défenses à adopter, etc.</p>	B-3-2	9
B-3-3			
<p>B-5</p> <p>Promouvoir les initiatives visant à minimiser les pressions exercées par l'homme.</p>	B-4-1	10	
	B-4-2		
	B-4-3		
<p>But stratégique C</p> <p>Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.</p>	<p>C-1</p> <p>Conserver et gérer de façon adaptée 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines.</p>	C-1-1	11
		C-1-2	
		C-1-3	
		C-1-4	
	<p>C-2</p> <p>Prévenir la disparition des espèces menacées, maintenir la diversité génétique des plantes cultivées ainsi que des animaux d'élevage.</p>	C-2-1	12 13
		C-2-2	
		C-2-3	
<p>C-3</p> <p>Promouvoir la conservation ex-situ et le retour à la réintroduction d'espèces telles que l'ibis nippon et le chat sauvage de Tsushima, etc.</p>	C-2-4	14	
	C-2-5		
	C-3-1		
	C-3-2		
<p>But stratégique D</p> <p>Accroître les avantages de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p>D-1</p> <p>Accroître les bénéfices découlant de la biodiversité et des écosystèmes à travers la conservation et la restauration des écosystèmes.</p>	D-1-1	15
		D-1-2	
		D-1-3	
	<p>D-2</p> <p>Restaurer au moins 15 % des écosystèmes dégradés, etc., contribuant ainsi à modérer et à adapter les changements climatiques.</p>	D-1-4	16
		D-1-5	
		D-1-6	
<p>D-3</p> <p>Ratifier le Protocole de Nagoya et mettre en place des mesures au plan national.</p>	D-2-1	17	
	D-2-2		
<p>But stratégique E</p> <p>Promouvoir efficacement les mesures se basant sur les Stratégies nationales et plans d'action sur la diversité biologique, renforcer les fondements scientifiques sur lesquels celles-ci s'appuient, promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la diversité biologique.</p>	<p>E-1</p> <p>Promouvoir les mesures basées sur les Stratégies nationales et plans d'action sur la diversité biologique, etc.</p>	D-2-3	18 19 20
		D-3-1	
	<p>E-2</p> <p>Respecter les connaissances traditionnelles, etc., renforcer les fondements scientifiques, ainsi que les connexions entre les sciences et les politiques, mobiliser de façon efficace les ressources (fonds, ressources humaines, technologies, etc.) nécessaires à la réalisation des Objectifs d'Aichi.</p>	D-3-2	
		E-1-1	
		E-1-2	
		E-2-1	
E-2-2			
E-2-3			
E-2-4			
E-2-5			
E-2-6			

*L'échéance fixée pour les objectifs nationaux B-5, D-3 et E-1 est l'année 2015, et l'année 2020 pour tous les autres objectifs. Lorsqu'aucune année n'est mentionnée comme échéance fixée pour les objectifs des actions principales, cette échéance est alors identique à celle des objectifs nationaux.

Source : « Résultats des 10^e et 11^e Conférences des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique (COP10-11) et Objectifs d'Aichi », brochure publiée par le ministère de l'Environnement (en mars 2013).

L'analyse des initiatives

- L'élargissement et le lien des initiatives dans les domaines représentatifs (le domaine fluvial, le domaine agricole, le domaine de la communauté) ont été analysés selon les points de vue de « la sympathie par rapport à l'amour des êtres vivants, à l'amour du pays natal, au désir d'une existence stable », et les points essentiels de l'élargissement des mesures se basant sur les initiatives et du lien entre les intervenants ont été mis en exergue.
- Les points essentiels de « l'élargissement » des mesures sont mis en exergue après agencement des indices représentatifs dans chacun des 3 domaines et des résultats des initiatives.
- Les points essentiels du « lien » entre les intervenants sont mis en exergue à partir de chaque exemple concret dans les 3 domaines.
- Les éléments clés à répercuter sur le Modèle Hyogo - Toyooka à partir des points essentiels du « lien » entre les intervenants et de « l'élargissement » des mesures acquis sont mis en exergue.

La mise en exergue des points essentiels de « l'élargissement » des mesures

La mise en exergue à partir des indices représentatifs dans les 3 domaines et l'agencement des résultats des initiatives

[Indices représentatifs]

- **Le domaine fluvial**Évolution de la superficie de la zone humide* dans la zone fluviale de la Rivière Maruyama (partie gérée par l'État)
- **Le domaine agricole**Surface cultivée selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales
- **Le domaine de la communauté**Taux de conscience de l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales

La mise en exergue des points essentiels du « lien » entre les intervenants

La mise en exergue à partir de chaque exemple concret dans les 3 domaines

[Exemples concrets]

- **Le domaine fluvial**Constitution de réseaux écologiques et aménagement d'une zone humide conciliant aménagement des eaux et conservation de l'environnement
- **Le domaine agricole**Initiatives pour une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales
- **Le domaine de la communauté**Réhabilitation de la nature dans la région de Tai

Les éléments clés à répercuter sur le Modèle Hyogo - Toyooka mis en exergue

La mise en exergue des éléments clés à répercuter sur le Modèle Hyogo - Toyooka

Les 5 éléments clés suivants ont été mis en exergue

- ① Déroulement et exploitation de façon active après acceptation des tendances sociales
- ② Conception systémique de la collaboration entre les sciences, les administrations et la communauté
- ③ Conception de processus
- ④ Utilisation et transposition en facteur de promotion des phénomènes naturels qui surviennent
- ⑤ Compréhension de la communauté traditionnelle locale

<4 processus>

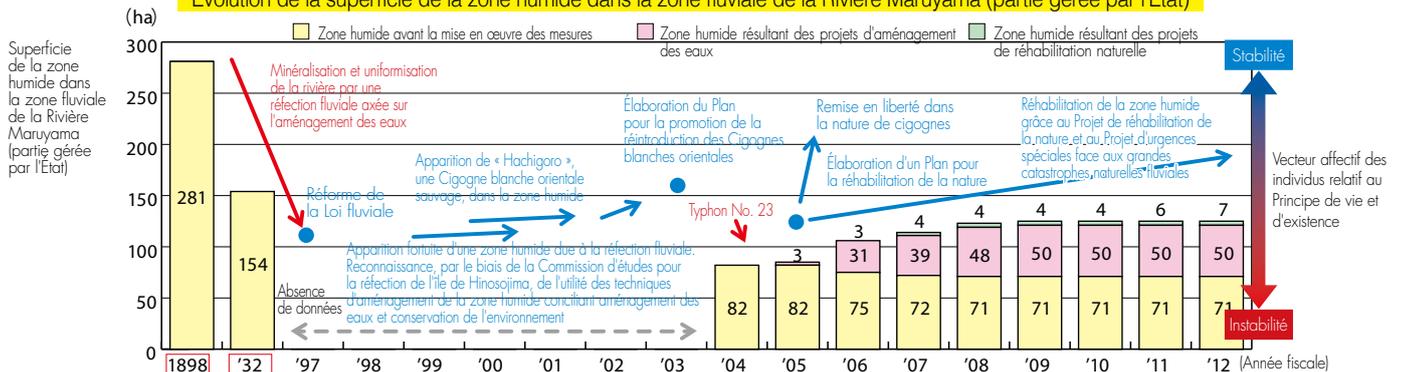
- A. Processus de prise de conscience
- B. Processus de partage d'une vision future
- C. Processus de passage à l'action
- D. Processus de chaîne de sympathie

L'analyse de l'élargissement considérée à partir d'indices représentatifs, analyse du lien considérée à partir d'exemples concrets

■ Les initiatives relatives au domaine fluvial

1. L'analyse de l'élargissement des mesures considérée à partir d'un indice représentatif (superficie de la zone humide de la Rivière Maruyama)

Évolution de la superficie de la zone humide dans la zone fluviale de la Rivière Maruyama (partie gérée par l'État)



Pour cette période, les mesures théoriques portant sur la superficie de la zone humide a été effectuée après détermination des berges (dans la zone fluviale) à partir des anciennes cartes topographiques à l'échelle 1/50 000. Les valeurs pour les années 1932 et 1950 sont identiques.

Source : Documents fournis par le Bureau fluvial et routier de Toyooka, ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme

*Superficie de la zone humide à l'exception des surfaces dont la profondeur de l'eau diminue de 50 cm par rapport au niveau en temps normal

La situation de l'évolution de la superficie de la zone humide dans la zone fluviale de la Rivière Maruyama (partie gérée par l'État)

La superficie de la zone humide a diminué, passant de 281 ha en 1898, 154 ha en 1932 (en 1930, la population de Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka atteignit son maximum : 100) et en 1935, puis 82 ha en 2004. À partir de 2005, la superficie a commencé à augmenter avec l'aménagement de la zone humide grâce au projet d'aménagement des eaux ; en 2012, en comptant les aménagements grâce au Projet de réhabilitation de la nature, elle s'étendait sur 127 ha.

Les considérations sur les facteurs d'évolution de la superficie de la zone humide dans la zone fluviale de la Rivière Maruyama (partie gérée par l'État)

Les réflexions fluviales mettant en priorité l'aménagement des eaux - tel que l'utilisation de digues en béton, etc - en réponse aux inondations répétées dues à la Rivière Maruyama ont entraîné une diminution de moitié de la superficie de la zone humide de la Rivière Maruyama, passant de 154 ha en 1932 à 82 ha en 2004.

Par ailleurs, à partir du milieu des années 1970 les citoyens à travers tout le pays ont commencé à se préoccuper sérieusement des questions d'environnement fluvial ; à partir des années 1990, l'opposition de la population contre les projets fluviaux mettant en priorité l'aménagement des eaux / l'utilisation des eaux existant - telle que le mouvement contre la construction d'un seuil à l'embouchure de la Rivière Nagara - a atteint son apogée. Consécutivement, une réforme de la Loi fluviale (la conservation de l'environnement faisait désormais, avec l'aménagement des eaux / l'utilisation des eaux, partie des finalités internes) fut adoptée en 1997. En vertu de la réforme de loi, l'avis de la population devait être écouté lors de l'élaboration des plans de projets fluviaux. Cependant, dans la majorité des projets fluviaux existants tels que les barrages, etc., l'aménagement des eaux et la conservation de l'environnement étaient en contraste, sans qu'il soit possible de concilier les deux en ce qui concerne de nombreuses rivières.

Afin que l'aménagement des eaux de la rivière Maruyama puisse améliorer la sécurité de la population locale, le gestionnaire fluvial (l'État) acheta les terrains de l'île de Hinoso en vue de procéder à des excavations sur l'ensemble de l'île ; cependant, alors même que les questions d'environnement fluvial étaient désormais au cœur des préoccupations, des espèces rares furent successivement découvertes sur l'île de Hinoso et ses environs, provoquant une controverse sur la poursuite ou l'arrêt des excavations. Le gestionnaire fluvial (l'État) décida alors de constituer une « Commission d'études pour la réfection de l'île de Hinoso », composée d'intervenants divers tels que la population locale (le précédent propriétaire foncier de l'île de Hinoso), des groupes de citoyens, des spécialistes, des sociétés coopératives halieutiques, etc. Recourant à des simulations de panoramas sur les méthodes d'excavation ainsi que des simulations fluctuantes en 3D, la Commission d'études procéda à un examen des changements, des répercussions et des effets en fonction des différentes méthodes d'excavation.

Une zone humide apparue de façon fortuite suite à une réfection fluviale effectuée par ailleurs (Rivière Maruyama, région de Nogami), et on avança la possibilité de concilier aménagement des eaux et conservation de l'environnement en fonction de la méthode d'excavation. La Commission d'études procéda à un examen de cette approche, et reconnut l'efficacité des techniques d'aménagement des zones humides en tant que procédés conciliant aménagement des eaux et conservation de l'environnement.

Par ailleurs, en 2002, la Loi pour la promotion de la réhabilitation de la nature fut établie, tandis que « Hachigoro », une Cigogne blanche orientale sauvage, fit son apparition

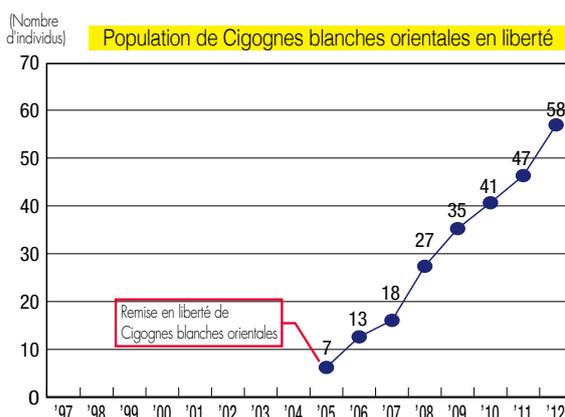
dans la zone humide ; alors que les administrations et la population locale, etc. prenaient conscience de la valeur et de l'importance de la zone humide, la Préfecture de Hyogo élaborait (en mars 2003) un « Plan pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales » visant à réintroduire les Cigognes blanches orientales, et mettait sur pied un Conseil de liaison pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales. Le plan en question permet, dans le domaine fluvial, de promouvoir les aménagements fluviaux tels que la réhabilitation de la zone humide, ainsi que les efforts communs des gestionnaires fluviaux (l'État et la Préfecture) en vue de l'élaboration du Plan de réhabilitation de la nature en relation avec la Rivière Maruyama (à partir de 2003).

Alors que les initiatives - mobilisant de nombreux intervenants - qui visaient à remettre en liberté dans la nature des Cigognes blanches orientales à l'horizon de 2005, poursuivaient leur cours, la région de Toyooka fut frappée en octobre 2004 par le typhon No. 23, dont l'ampleur des dégâts atteint un niveau sans précédent.

Le typhon No. 23 se manifesta sous la forme d'énormes inondations qui causèrent des dégâts considérables dans la population locale, etc., et quelques voix se firent entendre en faveur d'une réfection fluviale orientée en priorité sur l'aménagement des eaux ; toutefois, comme en témoigne l'adoption de la réintroduction des Cigognes blanches orientales en tant que symbole de reconstruction après la catastrophe, les citoyens dans leur majorité restaient attachés au « désir de conserver l'environnement et le panorama de la rivière Maruyama » et au « désir de faire avancer la réintroduction des Cigognes blanches orientales ». Un Plan de réhabilitation de la nature en relation avec la Rivière Maruyama, organisé en collaboration par l'État et la Préfecture avec la participation d'intervenants divers tels que des citoyens, des spécialistes, etc., fut élaboré (en novembre 2005).

Avec la mise en place du Projet d'urgences spéciales face aux grandes catastrophes naturelles fluviales pour faire face aux dégâts engendrés par le typhon No. 23, la réfection fluviale grâce aux méthodes d'aménagement des zones humides a été entreprise de façon active ; la superficie de la zone humide de la Rivière Maruyama s'est agrandie, et à l'heure actuelle (2012), 127 ha ont été régénérés.

Dans la région de Toyooka, grâce aux initiatives pour la réintroduction des Cigognes blanches orientales - animal qui avait disparu à l'état sauvage - cet oiseau est devenu un symbole qui superpose dans la population locale l'amour du pays natal et l'amour des êtres vivants, et doté d'une image pour laquelle chaque intervenant poursuit en commun le désir de faire revenir, de bâtir une région dans laquelle « les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place ». Ces éléments, associés à la constitution du Conseil de liaison pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches, ont ainsi engendré une dynamique puissante. La réhabilitation de la zone humide au niveau du domaine fluvial, fort



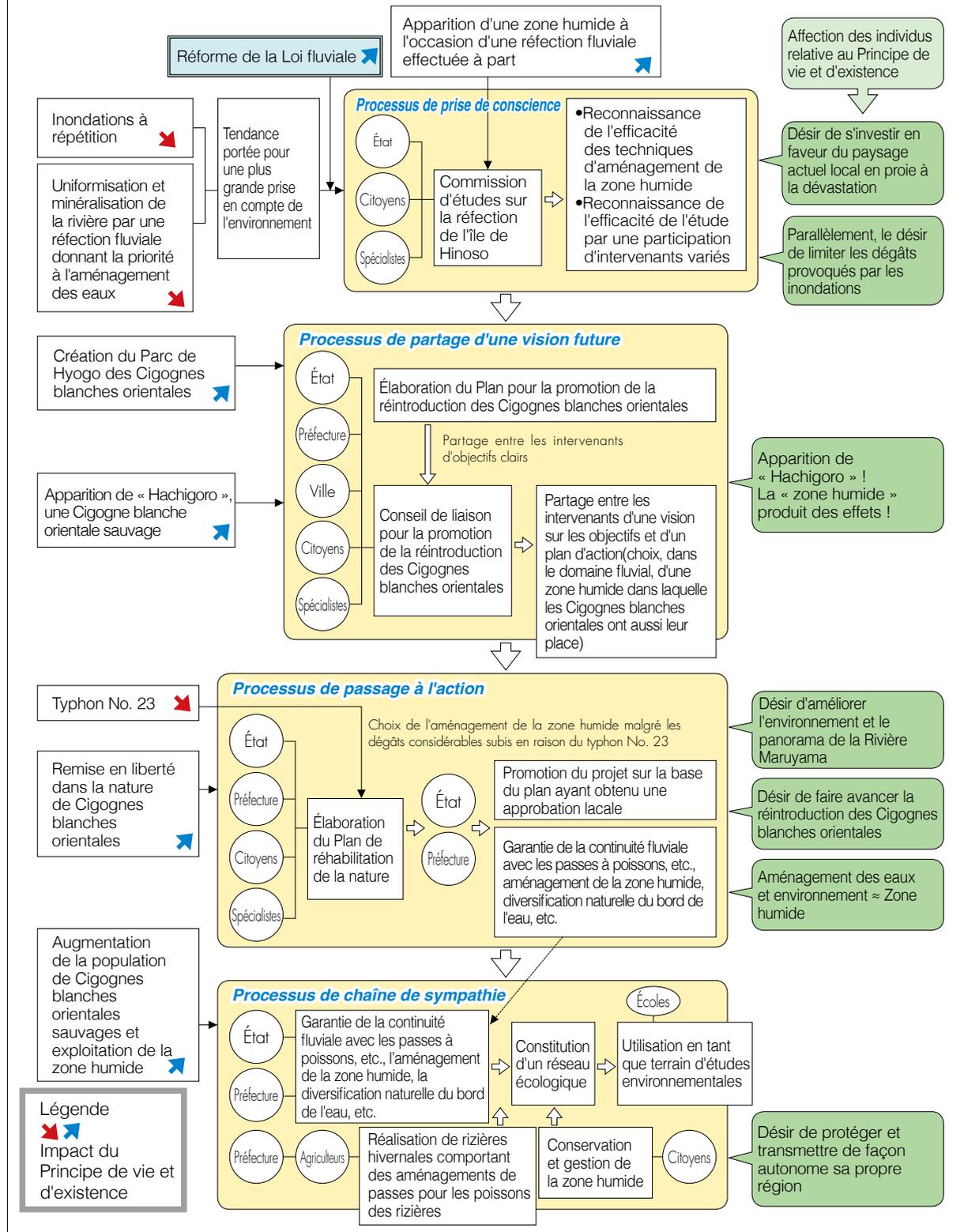
*Ne tient pas compte de la population sauvage (noms usuels : « Hachigoro », « Ehime »)

Source : Documents fournis par le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales

2. Analyse du lien entre les intervenants vue à travers des exemples concrets (conciliation entre aménagement des eaux et conservation environnementale)

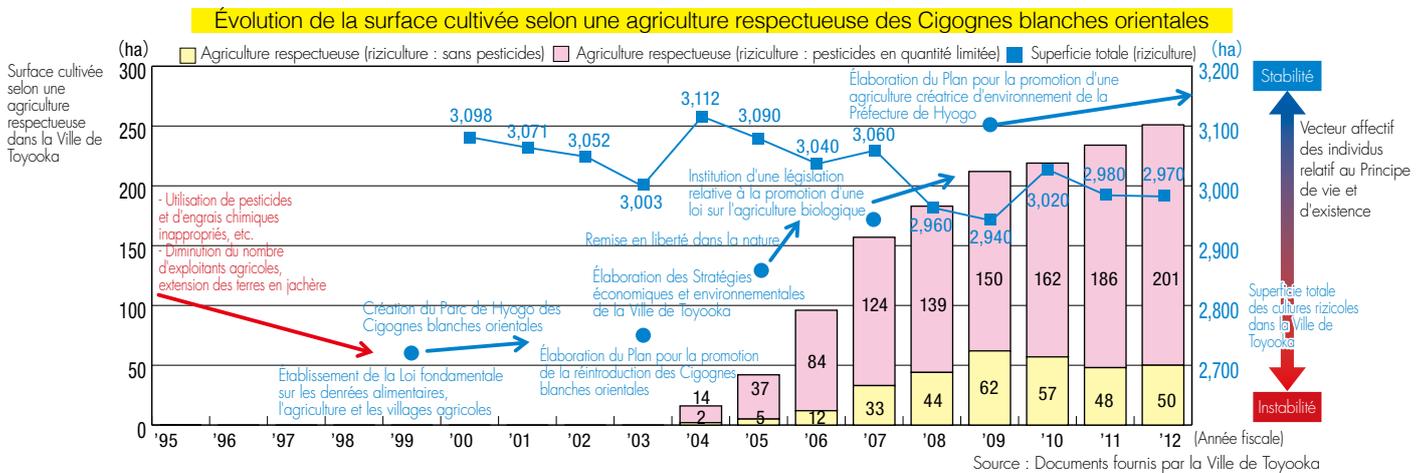
L'exemple concret : Le lien entre les intervenants illustré par la « Constitution de réseaux écologiques et aménagement d'un milieu humide conciliant aménagement des eaux et conservation de l'environnement »

Par le biais des débats au sein de la Commission d'études sur la réfection de l'île de Hinoso, la population locale a reconnu l'efficacité de la réhabilitation de la zone humide au travers l'aménagement de réservoirs et l'abaissement du lit majeur comme méthode pour concilier la conservation de l'environnement tout en diminuant le niveau de la rivière lors d'inondations. Dans son élaboration, le Plan de réhabilitation de la nature reflète l'expression des citoyens malgré les dégâts considérables subis en raison du typhon No. 23, et la zone humide qui a été créée forme un réseau écologique, utilisé également en tant que terrain d'études environnementales, etc.



■ Les initiatives relatives au domaine agricole

1. Analyse de l'élargissement des mesures considérée à partir des indices représentatifs (surface cultivée selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales)



La situation de l'évolution de la surface agricole selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales

Depuis le début des opérations de remise en liberté dans la nature de Cigognes blanches orientales, la surface agricole selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales a connu une hausse importante ; actuellement, cette superficie atteint environ 250 ha pour la Ville de Toyooka (et environ 340 ha pour la région de Tajima).

À partir de 2004, la surface agricole selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales a poursuivi une tendance au développement, mais depuis 2009, le rythme d'extension marque le pas.

La surface agricole sans pesticides a atteint son pic en 2009 avec 62 ha, puis a commencé à diminuer pour atteindre en 2012 50 ha.

Les considérations sur les facteurs d'évolution de la surface agricole selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales

Le milieu des années 1960 correspond à la disparition des Cigognes blanches orientales à l'état sauvage. Avec en arrière-plan l'institution de la Loi agricole fondamentale en 1961 et la systématisation des projets d'aménagement agricole en 1963, l'assèchement des rizières selon des aménagements fondamentaux a été encouragé afin d'augmenter les récoltes, et l'usage des pesticides et des engrais chimiques s'est accentué à des fins de rendement de la production. Dans le même temps, cette époque s'est traduite par des répercussions négatives sur la diversité biologique résultant d'une partie des pratiques agricoles telles que l'utilisation de pesticides et d'engrais inappropriés, d'aménagements des terres agricoles et des canaux donnant la priorité aux aspects économiques et à la productivité.

Sur le plan de la distribution du riz, consécutivement aux excédents de riz qui s'étaient constitués depuis l'abondante récolte de 1967, une politique d'ajustement de la production a été effectivement mise en place à partir de l'année fiscale 1971. Dans ce contexte de recherche grandissante d'une amélioration de la qualité du riz qui accompagnait un enrichissement du régime alimentaire de la population, le système de dérégulation du prix du riz, qui exploitait les avantages de la distribution au niveau privé, fut instauré en 1969.

À partir de 1961 et l'institution de la Loi agricole fondamentale, l'économie a amorcé une croissance rapide, tandis que dans l'ensemble du pays, la surface agricole, le nombre d'agriculteurs et le taux d'autosuffisance alimentaire diminuaient continuellement ; en 1999, la politique agricole a été entièrement revue, avec l'institution de la Loi sur les denrées alimentaires, l'agriculture et les

villages agricoles visant à redynamiser le secteur agricole.

La Loi sur les denrées alimentaires, l'agriculture et les villages agricoles, instituée en 1999 - année de création du Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales - se caractérise par le fait qu'elle établit la conservation de l'environnement naturel comme l'une des multifonctionnalités de l'agriculture.

Bien avant l'adoption de cette loi, en 1992, la Préfecture de Hyogo avait établi une politique de promotion d'une agriculture créatrice d'environnement. À cette époque, dans l'optique de la création du Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales dans la Ville de Toyooka, la relation entre agriculture et environnement a commencé à être soulignée, comme en témoigne l'introduction de méthodes agricoles utilisant les canards autour du temple Shoun-ji. En raison de l'exigence croissante des consommateurs en matière de sécurité et de sûreté alimentaire, la Préfecture a introduit en 1993 un système de certification sur les produits agricoles issus de l'agriculture biologique ; au niveau de l'État également, le système de certification sur les produits agricoles issus de l'agriculture biologique (Organic JAS) fut lancé en 2001.

Avec l'assouplissement substantiel de la réglementation sur la distribution du riz consécutif à l'accord agricole du Cycle d'Uruguay (Uruguay Round) dans le cadre l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en 1993 et à la proclamation de la Loi sur les denrées alimentaires en 1995, la période a également été marquée, à partir de la production en masse de produits agricoles homogènes, par le début de la reconnaissance de l'importance d'augmenter la concurrence au niveau de la production agricole.

Avec en toile de fond sociale les éléments exposés ci-dessus, le Plan pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales établi en 2003 promouvait une agriculture créatrice d'environnement et établissait un aménagement des rizières à l'écosystème riche ; des aides (de la Préfecture et de la Ville) en faveur de la riziculture immergée en hiver / de l'ajournement de l'assèchement estival des rizières, des biotopes de rizières en assolement de longue durée par le biais du Projet de réhabilitation de la nature des rizières en coexistence avec les Cigognes blanches orientales furent lancées.

L'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales - bénéficiant de l'attention de la société par rapport à la remise en liberté dans la nature de Cigognes blanches orientales en 2005, de la progression de la conscience environnementale sur le plan de l'agriculture ainsi que de la demande des consommateurs pour une nourriture saine et sûre - s'est développée. En arrière-plan, on trouve des initiatives - sous la forme d'organisation de sessions d'informations sur l'agriculture respectueuse des Cigognes

blanches orientales dans chaque région ainsi que de conférences données par des experts dans les domaines de la systématisation et de la diffusion techniques, de la Ville, en charge de l'organisation de sessions d'études, etc., de la mise à disposition des informations aux agriculteurs et de la coordination locale, et de JA, fournissant un soutien au niveau de la systématisation et de la vente.

Les résultats de l'étude, qui coïncida avec l'apparition de la Cigogne blanche orientale sauvage « Hachigoro » en 2002, montrant que l'impact négatif de l'animal sur l'agriculture (piétinement des plants de riz, etc.) était négligeable, permettre d'atténuer chez les agriculteurs

l'image de la Cigogne blanche orientale comme oiseau nuisible.

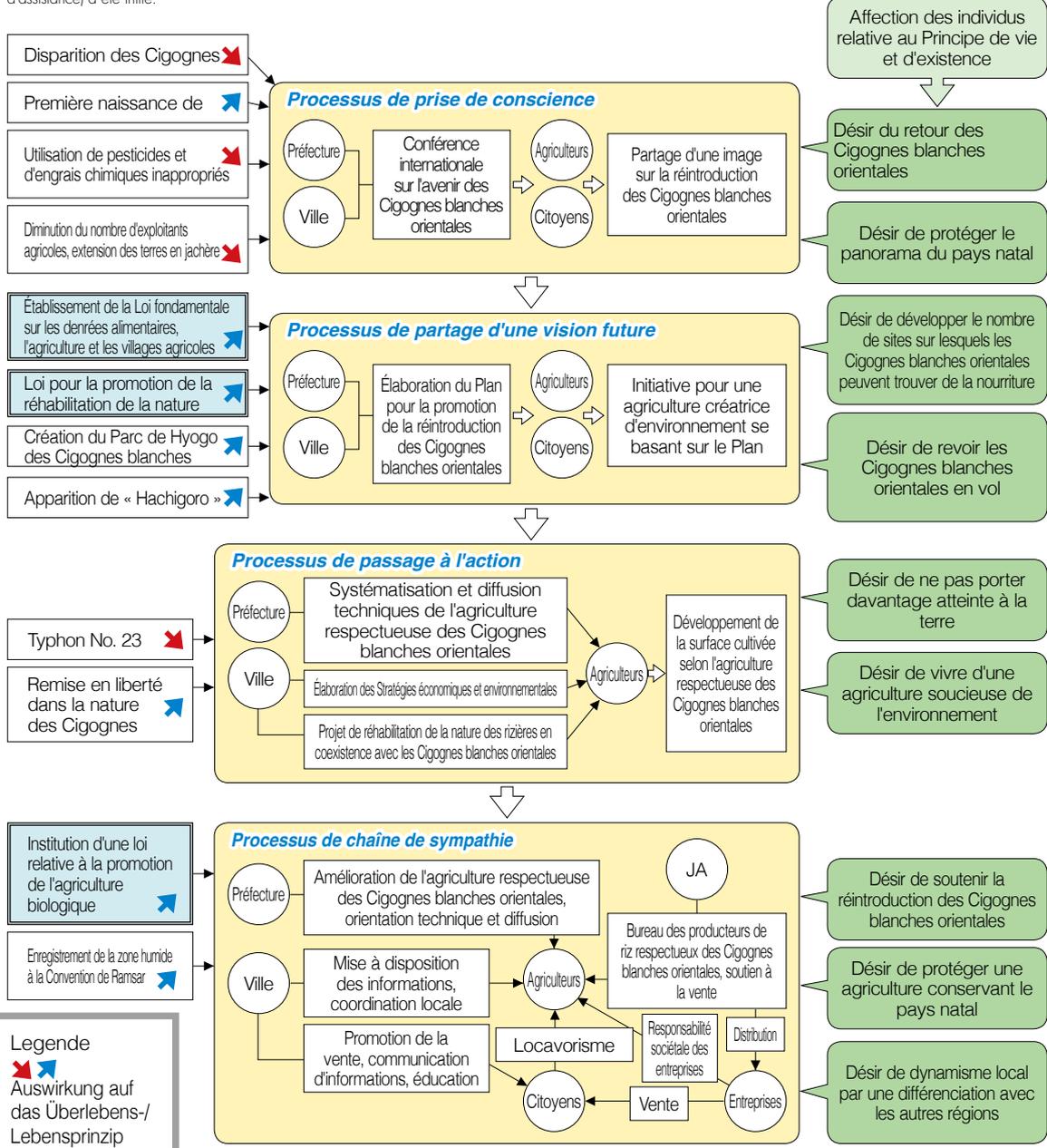
Sur le plan économique, la Ville de Toyooka institua en 2003 le système de certification de la marque « Danse des Cigognes blanches orientales », et les Stratégies économiques et environnementales de la Ville de Toyooka (établies en 2005), qui ont posé le principe de promotion de l'agriculture créatrice d'environnement visant à concilier diversité écologique et augmentation des profits des agriculteurs, se sont traduites par une augmentation sensible de la surface cultivée selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales.

2. Analyse du lien entre les intervenants considérée à partir d'un exemple concret (l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales)

L'exemple concret : Le lien entre les intervenants considéré à travers « l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales »

Les efforts en vue de promouvoir l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales se sont effectués avec la collaboration de la Préfecture, en charge de la systématisation et de la diffusion techniques, de la Ville, en charge de l'organisation de sessions d'études, etc., de la mise à disposition des informations aux agriculteurs et de la coordination locale, et de JA, fournissant un soutien au niveau de la systématisation et de la vente.

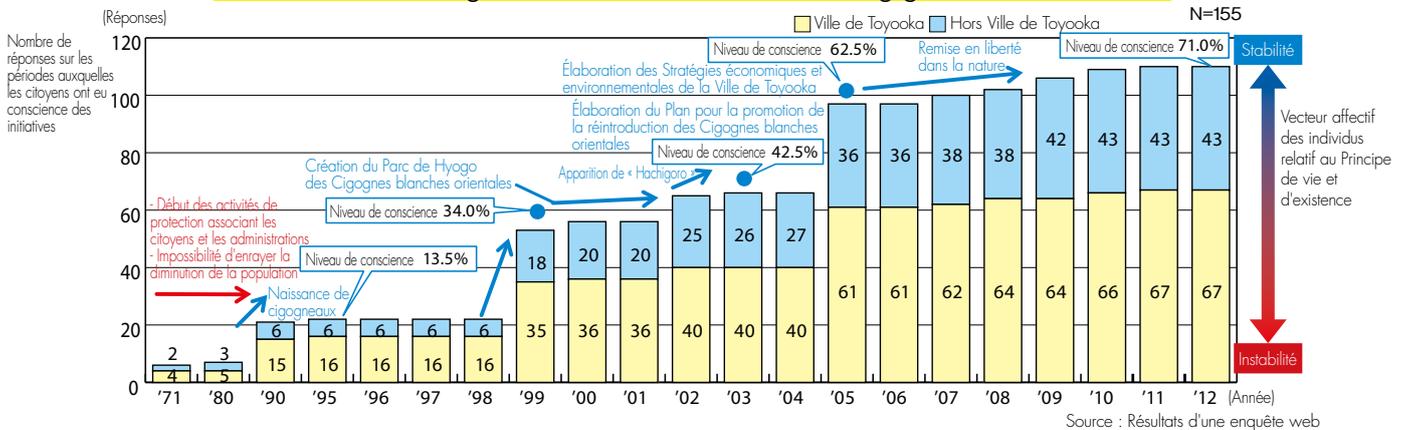
Grâce à la collaboration entre la Ville et la Préfecture, le Projet de réhabilitation de la nature des rizières en coexistence avec les Cigognes blanches orientales (système d'assistance) a été initié.



■ Les initiatives relatives au domaine de la communauté

1. Analyse de l'élargissement des mesures considérée à partir d'un indice représentatif (la conscience de l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales)

Conscience de l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales



Les périodes auxquelles les citoyens ont eu conscience des initiatives d'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales

Für die Stadt Toyooka und die Region Tajima wurde eine L'enquête web* concernant « Les périodes auxquelles les citoyens ont eu conscience des initiatives d'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales », destinée aux citoyens de la Ville de Toyooka et de la région de Tajima a permis de constater un élargissement des mesures.

Les activités de protection des Cigognes blanches orientales associant les citoyens et les administrations débutèrent dès 1955 ; cependant, peu de personnes en avaient connaissance et le niveau de conscience demeurait faible. Néanmoins, celui-ci progressa à 13,5% à l'occasion de la première naissance d'un petit de Cigogne blanche orientale en 1989.

La création du Parc de Hyogo des Cigognes orientales en 1999 ainsi que la remise en liberté dans la nature au sein du Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales en 2005 constituèrent des événements qui permirent une progression de la conscience (respectivement, passant de 13,5% à 34%, puis de 42,5% à 62,5%).

Par la suite, le niveau de conscience a encore légèrement augmenté, pour atteindre en 2012 un peu plus de 70%.

Des Cigognes blanches orientales utilisées pour la publicité

Au niveau des réseaux de circulation, des projets publics, etc. de la région de Toyooka, on trouve de nombreux instruments exploitant les Cigognes blanches orientales dans leur environnement de vie, témoignant du fait que les Cigognes blanches orientales font partie du quotidien des habitants.



*Enquête web

- Une enquête web constitue un questionnaire en ligne effectué sur internet.

- Localités visées : la région de Tajima (la Ville de Toyooka, la Ville d'Asogo, la Ville de Yabu, le Bourg de Kami et le Bourg de Shinonsen).

- Question : De façon générale, à partir de quand les citoyens ont-ils eu conscience des initiatives ?

Les considérations sur les facteurs des périodes auxquelles les citoyens ont eu conscience des initiatives d'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales

Les activités de protection des Cigognes blanches orientales associant les citoyens et les administrations débutèrent en 1955, et les Cigognes blanches orientales furent désignées Site naturel spécial en 1956. Pourtant, rien ne parvenait à enrayer la diminution de leur population, et en 1965, l'élevage artificiel fut lancé. Le nombre d'articles dans la presse en 1988, année où prit fin l'échec de l'élevage artificiel, s'élevait à 60 environ. Cependant, à la première naissance de cigogneaux en 1989, la couverture médiatique atteignit 130 articles, s'accompagnant d'une progression du niveau de conscience concernant « l'aménagement local en coexistence avec les Cigognes blanches orientales ».

Avec la création du Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales en 1999 et la venue de touristes, la conscience par la population progressa encore. Par ailleurs, grâce aux visites scolaires et conférences assurées par le personnel et les enseignants des universités préfectorales rattaché au Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales, ainsi qu'au lancement en 2000 dans le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales de formations pour devenir « Bénévole du Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales », les citoyens ont commencé à s'investir dans les initiatives en rapport avec les Cigognes blanches orientales.

Lors de la remise en liberté dans la nature des Cigognes blanches orientales en 2005, les gens ressentirent de la joie et de l'émotion en voyant les oiseaux prendre leur envol, et la sympathie gagna les intervenants divers (la population, les entreprises, d'autres universités du pays, etc.) en faveur de « l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place ». Parmi les citoyens, cette joie et cette émotion sont devenues le moteur (prise de conscience, motivation, etc.) stimulant conjointement la « réhabilitation de la nature » tournée vers un aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place et la « réhabilitation de la vie dans la région » valorisée par le retour des Cigognes blanches orientales.

Si des activités autour de l'éducation environnementale étaient déjà bien développées avant la remise en liberté dans la nature des oiseaux, par la suite également, la Préfecture et la Ville ont constamment effectué un travail de communication à travers la sensibilisation des citoyens pour l'acceptation des Cigognes blanches orientales, la formation de personnel compétent, les échanges avec les entreprises et les régions, les conférences internationales (Conférence des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, ou CBD-COP10), etc.

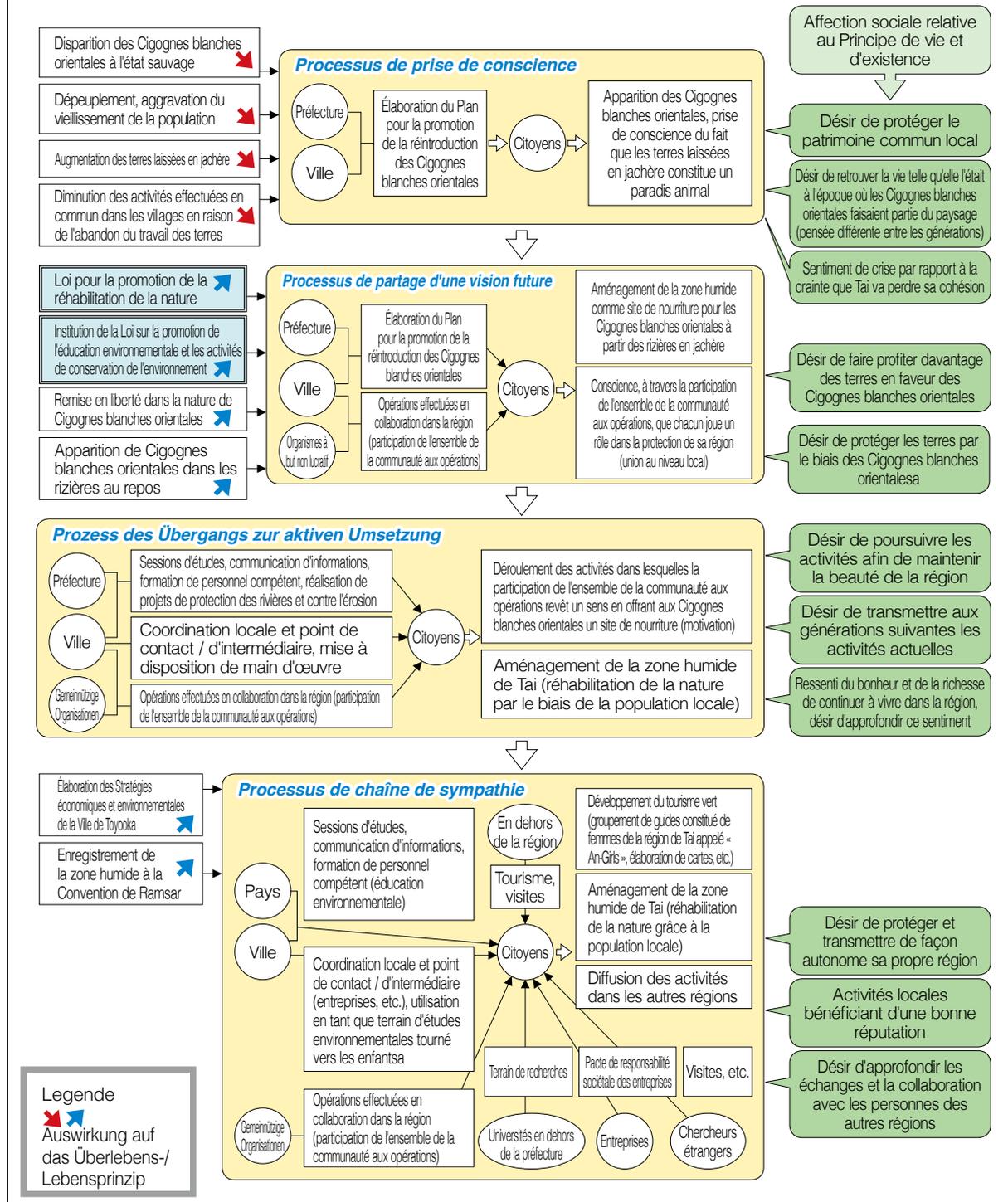
2. Analyse du lien entre les intervenants à travers des exemples concrets (la réhabilitation de la nature dans la région de Tai)

L'exemple concret : Le lien entre les intervenants considéré à travers « la réhabilitation de la nature dans la région de Tai »

Les Cigognes blanches orientales - qui s'étaient reproduites dans la zone humide de Toshima située à proximité - venant en quête de nourriture dans les rizières à l'abandon de la région de Tai, les habitants ont commencé à ressentir la valeur de l'aménagement environnemental dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place, et reconnu le fait qu'il était possible de mettre à profit les terres laissées en jachère.

À partir de ce constat, des activités de conservation de la diversité biologique dans la région de Tai, par un travail en collaboration entre la région, les organismes à but non lucratif et les administrations, ont été lancées. Ces activités, qui se sont élargies avec la collaboration d'universités d'autres préfectures ou en rapport avec la visite de délégations étrangères, etc., ont également pris la forme d'une communication d'informations.

Les activités de redynamisation nées de la conservation de la nature locale, qui revêtent un aspect différent par rapport à la redynamisation effectuée partout ailleurs au Japon par le biais des arts traditionnels ou des produits régionaux, sont entreprises par les citoyens ; on peut donc dire que ce sont ces mêmes citoyens, ressentant la richesse de pouvoir vivre dans la région de Tai, qui ont choisi de valoriser davantage cette richesse.



■ La synthèse de l'analyse des initiatives

1. Agencement des points essentiels de l'élargissement des mesures et du liens entre les intervenants

Les points essentiels de l'élargissement des mesures et du lien entre les intervenants qui ont émergé à partir de l'analyse des différents domaines présentés précédemment sont recensés ci-dessous.

Le domaine fluvial

[Les points essentiels concernant l'élargissement des mesures]

- 1 Développement avec en arrière-plan les tendances nationales, telles que la réforme de la Loi fluviale
- 2 Survenue d'un désastre naturel ayant constitué une occasion
- 3 Partage d'un objectif entre chacun des intervenants (idée et symbole faciles à appréhender, existence d'une image commune à atteindre)
- 4 Établissement de techniques d'aménagement de la zone humide en tant que méthodes conciliant l'aménagement des eaux et la conservation de l'environnement
- 5 Conception systémique de la collaboration relative aux initiatives et aux études (élaboration d'un plan auquel participent des intervenants divers)

[Les points essentiels relatifs au lien entre les intervenants]

- 6 Reconnaissance de l'efficacité des techniques d'aménagement de la zone humide, reconnaissance de l'efficacité de l'étude par une participation d'intervenants variés
- 7 Apparition de « Hachigoro » dans la zone humide
- 8 Partage d'une vision future entre les intervenants concernés

Le domaine agricole

[Les points essentiels relatifs à l'élargissement des mesures]

- 1 Concordance d'orientation entre la réintroduction des Cigognes blanches orientales et la garantie d'une alimentation saine et sûre - qui constitue une tendance sociale
- 2 Systématisation de l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales, orientation technique et sensibilisation du public orchestrées par les administrations
- 3 Développement de la conscience d'une relation subjective à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales dans les rizières
- 4 Établissement d'une relation de confiance grâce à un suivi des réunions d'explication sur l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales mettant en synergie les administrations et la population locale
- 5 Mise en place d'un système d'aide en matière de conservation de la diversité biologique des rizières (Projet de réhabilitation de la nature des rizières en coexistence avec les Cigognes blanches orientales)
- 6 Déploiement d'une synergie entre les activités économiques et la conservation de l'environnement par le biais de la constitution d'une marque autour des produits agricoles

[Les points essentiels relatifs au lien entre les intervenants]

- 7 Prise de conscience de la relation entre l'agriculture et la disparition des Cigognes blanches orientales se basant sur une analyse scientifique
- 8 Chaîne de sympathie par rapport aux objectifs futurs de conservation du panorama local ainsi que de la réhabilitation et de la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales

- 9 Promotion des initiatives unifiées prenant comme arrière-plan les caractères locaux, tels que les relations inter-communales, etc.
- 10 Implication des intervenants divers, tels que les agriculteurs, les administrations, les entreprises, les citoyens, etc. en ce qui concerne la production, la vente et la consommation

Le domaine de la communauté

[Les points essentiels relatifs à l'élargissement des mesures]

- 1 Sensibilisation afin d'obtenir la compréhension de la communauté en faveur de la réintroduction des Cigognes blanches orientales
- 2 Sensibilisation du public à l'existence du « Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales », organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région
- 3 Constitution d'une entente entre les divers intervenants au niveau du Conseil de liaison pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales
- 4 Formation des leaders des générations suivantes qui auront en charge l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place
- 5 Lien entre les activités (l'économie) et l'aménagement environnemental

[Les points essentiels du lien entre les intervenants]

- 6 Prise de conscience de la valeur locale à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales
- 7 Implication dans les activités locales des divers intervenants tels que les organismes à but non lucratif, les universités, les entreprises, etc.
- 8 Rôle d'intermédiaire et de coordinateur assuré par les administrations permettant de relier les divers intervenants
- 9 Communiquer sur l'histoire de la réintroduction des Cigognes blanches orientales, obtenir la sympathie entre les divers intervenants et une chaîne de sympathie

2. Mise en exergue des éléments clés des politiques publiques au niveau du « Modèle Hyogo - Toyooka »

Sur la base des points essentiels relatifs au lien entre les intervenants et à l'élargissement des mesures dans chaque domaine en relation avec la réintroduction des Cigognes blanches orientales, 5 éléments clés à répercuter sur les politiques publiques du « Modèle Hyogo - Toyooka » ont été mis en exergue.

Les points essentiels du lien entre les intervenants et de l'élargissement des mesures dans chaque domaine	La mise en exergue des éléments clés à répercuter sur le « Modèle Hyogo - Toyooka »
<p>Domaine fluvial ① Développement avec en arrière-plan les tendances nationales, telles que la réforme de la Loi fluviale</p> <p>Domaine agricole ① Concordance d'orientation entre la réintroduction des Cigognes blanches orientales et la garantie d'une alimentation saine et sûre - qui constitue une tendance sociale</p> <p>Domaine agricole ② Chaîne de sympathie par rapport aux objectifs futurs de conservation du panorama local ainsi que de la réhabilitation et de la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales</p>	<p>① Déroulement et exploitation de façon active après acceptation des tendances sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diverses législations ont été créées afin de répondre aux inquiétudes de la population dues à l'aggravation environnementale accompagnant la haute croissance économique. • Les habitants de la région de Toyooka, qui ont très tôt ressenti les mutations du monde, les transformations de leur environnement de vie et les orientations de la politique nationale, ont développé des initiatives prenant pour symbole la Cigogne blanche orientale, animal faisant autrefois partie de leur quotidien.
<p>Domaine fluvial ③ Conception systémique de la collaboration relative aux initiatives et aux études (élaboration d'un plan auquel participent des intervenants divers)</p> <p>Domaine fluvial ③ Reconnaissance de l'efficacité des techniques d'aménagement de la zone humide, reconnaissance de l'efficacité de l'étude par une participation d'intervenants variés</p> <p>Domaine agricole ② Systématisation de l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales, orientation technique et sensibilisation du public orchestrées par les administrations</p> <p>Domaine agricole ③ Implication des intervenants divers, tels que les agriculteurs, les administrations, les entreprises, les citoyens, etc. en ce qui concerne la production, la vente et la consommation</p> <p>Domaine de la communauté ② Sensibilisation du public à l'existence du « Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales », organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région</p> <p>Domaine de la communauté ② Implication dans les activités locales des divers intervenants tels que les organismes à but non lucratif, les universités, les entreprises, etc.</p> <p>Domaine de la communauté ③ Rôle d'intermédiaire et de coordinateur assuré par les administrations permettant de relier les divers intervenants</p>	<p>② Conception systémique de la collaboration entre les sciences, les administrations et la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implication d'intervenants divers était nécessaire pour promouvoir « l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place ». • Une conception systémique (le design) d'une collaboration assurant la force motrice des initiatives dans lesquelles les intervenants sont engagés a été effectuée.
<p>Domaine fluvial ①~③ Résultats de l'analyse du lien entre les intervenants considérée à partir de « la constitution de réseaux écologiques et l'aménagement d'une zone humide conciliant aménagement des eaux et conservation de l'environnement »</p> <p>Domaine agricole ①~③ Résultats de l'analyse du lien entre les intervenants considérée à partir de « l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales »</p> <p>Domaine de la communauté ①~③ Résultats de l'analyse du lien entre les intervenants considérée à partir de « la réhabilitation de la nature dans la région de Tai »</p>	<p>③ Conception de processus (*Les processus mis en exergue à partir des exemples concrets figurent dans le prochain paragraphe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant les aspects relatifs à la façon dont les individus prennent conscience des choses, passent à l'action et sur la façon d'acquiescer leur sympathie, des initiatives durables stratégiquement ont été établies puis développées.
<p>Domaine fluvial ② Survenue d'un désastre naturel ayant constitué une occasion</p> <p>Domaine fluvial ② Apparition de « Hachigoro » dans la zone humide</p> <p>Domaine agricole ③ Développement de la conscience d'une relation subjective à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales dans les rizières</p> <p>Domaine de la communauté ③ Prise de conscience de la valeur locale à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales</p>	<p>④ Utilisation et transposition en facteur de promotion des phénomènes naturels qui surviennent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les phénomènes naturels fortuits - apparition de « Hachigoro », typhon No. 23, etc. - ont été reliés à des occasions d'un meilleur aménagement local et à la génération d'émotions positives (joie, surprise, etc.), puis joints au mouvement tourné vers la réalisation d'un objectif.
<p>Domaine fluvial ② Survenue d'un désastre naturel ayant constitué une occasion</p> <p>Domaine agricole ③ Promotion des initiatives unifiées prenant comme arrière-plan les caractères locaux, telles que les relations inter-communales, etc.</p> <p>Regionale Gesellschaft ③ Prise de conscience de la valeur locale à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales</p>	<p>⑤ Compréhension de la communauté traditionnelle locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La psychologie et le lien de communauté traditionnelle des villages qui, tout en subissant les assauts dévastateurs de la nature vivent des bienfaits qu'elle leur apporte par ailleurs, ont été compris, et les initiatives ont été développées en tenant compte de cette dualité de sorte qu'aucune contradiction n'apparaisse.

3. Agencement des processus d'élargissement de la chaîne de sympathie

À partir des points essentiels du lien entre les intervenants et de l'élargissement des mesures dans chaque domaine, les différentes étapes d'élargissement de la chaîne de sympathie ont été classées en 4 processus.

Les points essentiels du lien entre les intervenants et de l'élargissement des mesures dans chaque domaine	Processus	La synthèse des points essentiels relatifs à l'élargissement et au lien
<p>Domaine fluvial 1 Développement avec en arrière-plan les tendances nationales, telles que la réforme de la Loi fluviale</p> <p>Domaine agricole 1 Concordance d'orientation entre la réintroduction des Cigognes blanches orientales et la garantie d'une alimentation saine et sûre - qui constitue une tendance sociale</p> <p>Domaine agricole 7 Prise de conscience de la relation entre l'agriculture et la disparition des Cigognes blanches orientales se basant sur une analyse scientifique</p> <p>Domaine de la commune 8 Sensibilisation du public à l'existence du « Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales », organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région</p>	<p>Prise de conscience</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passage vers les questions locales des tendances sociales • Sentiment de crise par rapport aux transformations environnementales locales se fondant sur les analyses et les théories scientifiques émanant de l'organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région • Valeur de la région mise à jour par les initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales
<p>Domaine fluvial 8 Partage d'un objectif entre chacun des intervenants (idée et symbole faciles à appréhender, existence d'une image commune à atteindre)</p> <p>Domaine fluvial 8 Reconnaissance de l'efficacité des techniques d'aménagement de la zone humide, reconnaissance de l'efficacité de l'étude par une participation d'intervenants variés</p> <p>Domaine fluvial 7 Apparition de « Hachigoro » dans la zone humide</p> <p>Domaine fluvial 8 Partage d'une vision future entre les intervenants concernés</p> <p>Domaine agricole 3 Développement de la conscience d'une relation subjective à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales dans les rizières</p> <p>Domaine agricole 8 Chaîne de sympathie par rapport aux objectifs futurs de conservation du panorama local ainsi que de la réhabilitation et de la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales</p> <p>Domaine de la commune 1 Sensibilisation afin d'obtenir la compréhension de la communauté en faveur de la réintroduction des Cigognes blanches orientales</p> <p>Domaine de la commune 3 Constitution d'une entente entre les divers intervenants au niveau du Conseil de liaison pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales</p>	<p>Partage d'une vision future</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'une vision future entre les intervenants divers grâce à la fixation d'un objectif symbolisé par une espèce (la Cigogne blanche orientale) représentant la richesse de la diversité biologique locale
<p>Domaine fluvial 8 Survenue d'un désastre naturel ayant constitué une occasion</p> <p>Domaine fluvial 4 Établissement de techniques d'aménagement de la zone humide en tant que méthodes conciliant l'aménagement des eaux et la conservation de l'environnement</p> <p>Domaine fluvial 8 Conception systémique de la collaboration relative aux initiatives et aux études (élaboration d'un plan auquel participent des intervenants divers)</p> <p>Domaine agricole 8 Systématisation de l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales, orientation technique et sensibilisation du public orchestrées par les administrations</p> <p>Domaine agricole 4 Établissement d'une relation de confiance grâce à un suivi des réunions d'explication sur l'agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales mettant en synergie les administrations et la population locale</p> <p>Domaine agricole 8 Mise en place d'un système d'aide en matière de conservation de la diversité biologique des rizières (Projet de réhabilitation de la nature des rizières en coexistence avec les Cigognes blanches orientales)</p> <p>Domaine agricole 9 Promotion des initiatives unifiées prenant comme arrière-plan les caractères locaux, tels que les relations inter-communales, etc.</p> <p>Domaine de la commune 4 Formation des leaders des générations suivantes qui auront en charge l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place</p> <p>Domaine de la commune 7 Implication dans les activités locales des divers intervenants tels que les organismes à but non lucratif, les universités, les entreprises, etc.</p> <p>Domaine de la commune 8 Rôle d'intermédiaire et de coordinateur assuré par les administrations permettant de relier les divers intervenants</p>	<p>Passage à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement technique et études (aménagement de la zone humide, agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales) sur la conservation de la diversité biologique • Sensibilisation du public focalisée sur la région, mise en place d'orientations techniques • Établissement d'un système collaboratif entre les intervenants divers (citoyens, agriculteurs, organismes de recherche, administrations, entreprises, etc.) • Formation des leaders des générations suivantes qui auront en charge l'aménagement local
<p>Domaine agricole 6 Déploiement d'une synergie entre les activités économiques et la conservation de l'environnement par le biais de la constitution d'une marque autour des produits agricoles</p> <p>Domaine agricole 8 Implication des intervenants divers, tels que les agriculteurs, les administrations, les entreprises, les citoyens, etc. en ce qui concerne la production, la vente et la consommation</p> <p>Domaine de la commune 8 Lien entre les activités (l'économie) et l'aménagement environnemental</p> <p>Domaine de la commune 6 Prise de conscience de la valeur locale à travers l'apparition des Cigognes blanches orientales</p> <p>Domaine de la commune 9 Communiquer sur l'histoire de la réintroduction des Cigognes blanches orientales, obtenir la sympathie entre les divers intervenants et une chaîne de sympathie</p>	<p>Chaîne de sympathie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une synergie entre l'aménagement local et la conservation de la diversité biologique par le biais de la constitution d'une marque locale • Communiquer sur l'histoire de la conservation de la diversité biologique (la réintroduction des Cigognes blanches orientales)

La synthèse du Modèle Hyogo - Toyooka

Les initiatives de la région de Toyooka

La Cigogne blanche orientale, symbole des initiatives, constitue à la fois un Site naturel spécial et un Bien culturel. Par le biais des initiatives de réintroduction, la population de la région de Toyooka a conscience de la relation étroite existant entre les êtres vivants et la culture locale.

Avec en arrière-plan les tendances internationales et nationales d'une nouvelle prise de conscience de l'importance de la symbiose avec la nature, et en adoptant comme symbole la Cigogne blanche orientale - animal revêtant un caractère particulier pour la région - la population de Toyooka s'est fixée comme objectif un aménagement local durable conciliant réhabilitation locale / redynamisation locale et conservation de la diversité biologique.

Les initiatives de la région de Toyooka se caractérisent par leur mise en avant sur des bases scientifiques obtenues grâce à la création de l'organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région et orienté vers la réintroduction des Cigognes blanches orientales, par l'agencement d'un système d'analyse des données résultant d'enquêtes et d'études, par la reconnaissance du fait que le moteur de l'aménagement local se fonde sur la communauté et non pas sur la mise en place de mesures décidées unilatéralement par les administrations, enfin par la constitution d'un système - ayant pour mot-clé la « sympathie » - qui met

en collaboration mutuelle les sciences, les administrations et la communauté.

Par ailleurs, les initiatives de la région de Toyooka intègrent la résolution et la volonté de « continuer à vivre sur cette terre ». La population de la région de Toyooka, avec en arrière-plan un esprit de « désastres naturels potentiels » exploitant même les catastrophes naturelles pour un aménagement local meilleur, a toujours su s'accommoder des inondations à répétition de la Rivière Maruyama. Dans le même temps, elle a découvert sa richesse locale dans la coexistence avec la nature symbolisée par la réintroduction des Cigognes blanches orientales, faisant de la région la fierté des citoyens. La sympathie à l'égard des initiatives s'est étendue aux industries et aux entreprises de la région de Toyooka, mais également en dehors de la région, permettant d'obtenir un moyen de contribuer également à la durabilité économique locale, dont l'agriculture.

Le sens des valeurs par rapport à la richesse locale ne peut s'accomplir que par le passage d'un « simple élargissement quantitatif » à un « enrichissement qualitatif », et la réalisation d'un changement, au titre des stratégies de survie des villes de province, allant d'une « stratégie de la croissance » à une « stratégie de la maturité ». Alors que le Japon est désormais confronté à une diminution de sa population, il s'agit là d'une voie que la province devrait peut-être adopter comme objectif.

En résumé, on peut représenter le Modèle Hyogo - Toyooka de la façon suivante.

●Un modèle d'aménagement local durable exploitant les biens naturels de la région

Il s'agit d'un modèle d'aménagement local entièrement fondé sur la nature et la culture locales basé sur la résolution et la volonté de « vivre dans la région natale » qui place au niveau de sa politique - qui a pour symbole les Cigognes blanches orientales - la coexistence avec la nature en vue d'obtenir une « richesse de l'âme » et un « cadre de vie tranquille » qui soit également dynamique et durable sur le plan économique.

●Un modèle suscitant une « chaîne de sympathie » mue par les élans du cœur

Il s'agit d'un modèle de propulsion en chaîne dans lequel les initiatives se sont développées, qui a généré une réaction chimique vertueuse au niveau de la société impliquant des politiques publiques catalysées par des facteurs de confusion à la fois fortuits et inévitables, tout en suscitant une chaîne de sympathie reposant sur « la sympathie de la nature et des êtres vivants » (la biophilie) et « l'amour du pays natal » (la topophilie) qui animent les personnes.

●Un modèle de coopération entre « les sciences », « les administrations » et « la communauté »

Il s'agit d'un modèle de coopération reliant la « réhabilitation des Cigognes blanches orientales » et la « réhabilitation de la région » et fondé sur les sciences relatives aux Cigognes blanches orientales qui réalise la volonté de la population tout en permettant un accomplissement du rôle de chacun des différents intervenants sur la base de l'objectif exécutif appelé « aménagement local ».

Les 5 éléments clés des initiatives

Dans le précédent chapitre « Analyse des initiatives », les points essentiels du « lien » entre les intervenants concernés ainsi que de « l'élargissement » des mesures ayant pour objet les domaines représentatifs (le domaine fluvial, le domaine agricole et le domaine de la communauté) des politiques publiques relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales ont été mis en exergue, et les éléments clés des initiatives à répercuter sur les politiques publiques du « Modèle Hyogo - Toyooka » ont été agencés. (P. 19)

Les initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales de la région de Toyooka se sont développées avec pour éléments clés « une conception systémique

de la collaboration entre les sciences, les administrations et la communauté » et « la conception de processus », mais en arrière-plan, on peut dire qu'elles se caractérisent par « un déroulement et une exploitation de façon active après acceptation des tendances sociales » telle que la réforme de la législation ainsi que par « une utilisation et une transposition en facteur de promotion des phénomènes naturels qui surviennent » tels que l'apparition de « Hachigoro », les inondations dues au typhon No. 23, etc. D'autre part, au niveau de l'acceptation locale des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales et de la constitution du lien entre les intervenants, la « compréhension de la communauté traditionnelle locale » a revêtu un caractère important.

Les éléments clés des initiatives relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka sont résumés dans les 5 points suivants, et le schéma présenté ci-dessous permet de comprendre leur relation.

Les 5 éléments clés des initiatives relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka (extraits de la P. 19)

1 Déroulement et exploitation de façon active après acceptation des tendances sociales

- Diverses législations ont été créées afin de répondre aux inquiétudes de la population dues à l'aggravation environnementale accompagnant la haute croissance économique.
- Les habitants de la région de Toyooka, qui ont très tôt ressenti les mutations du monde, les transformations de leur environnement de vie et les orientations de la politique nationale, ont développé des initiatives prenant pour symbole la Cigogne blanche orientale, animal faisant autrefois partie de leur quotidien.

3 Conception de processus

- Considérant les aspects relatifs à la façon dont les individus prennent conscience des choses, passent à l'action et sur la façon d'acquiescer leur sympathie, des initiatives durables stratégiquement ont été établies puis développées.

2 Conception systémique de la collaboration entre les sciences, les administrations et la communauté

- L'implication d'intervenants divers était nécessaire pour promouvoir « l'aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place ».
- Une conception systémique d'une collaboration assurant la force motrice des initiatives dans lesquelles les intervenants sont engagés a été effectuée.

4 Utilisation et transposition en facteur de promotion des phénomènes naturels qui surviennent

- Les phénomènes naturels fortuits - apparition de « Hachigoro », typhon No. 23, etc. - ont été reliés à des occasions d'un meilleur aménagement local et à la génération d'émotions positives (joie, surprise, etc.), puis joints au mouvement tourné vers la réalisation d'un objectif.

5 Compréhension de la communauté traditionnelle locale

- La psychologie et le lien de communauté traditionnelle des villages qui, tout en subissant les assauts dévastateurs de la nature vivent des bienfaits qu'elle leur apporte par ailleurs, ont été compris, et les initiatives ont été développées en tenant compte de cette dualité de sorte qu'aucune contradiction n'apparaisse.

Schéma relationnel des 5 éléments clés des initiatives

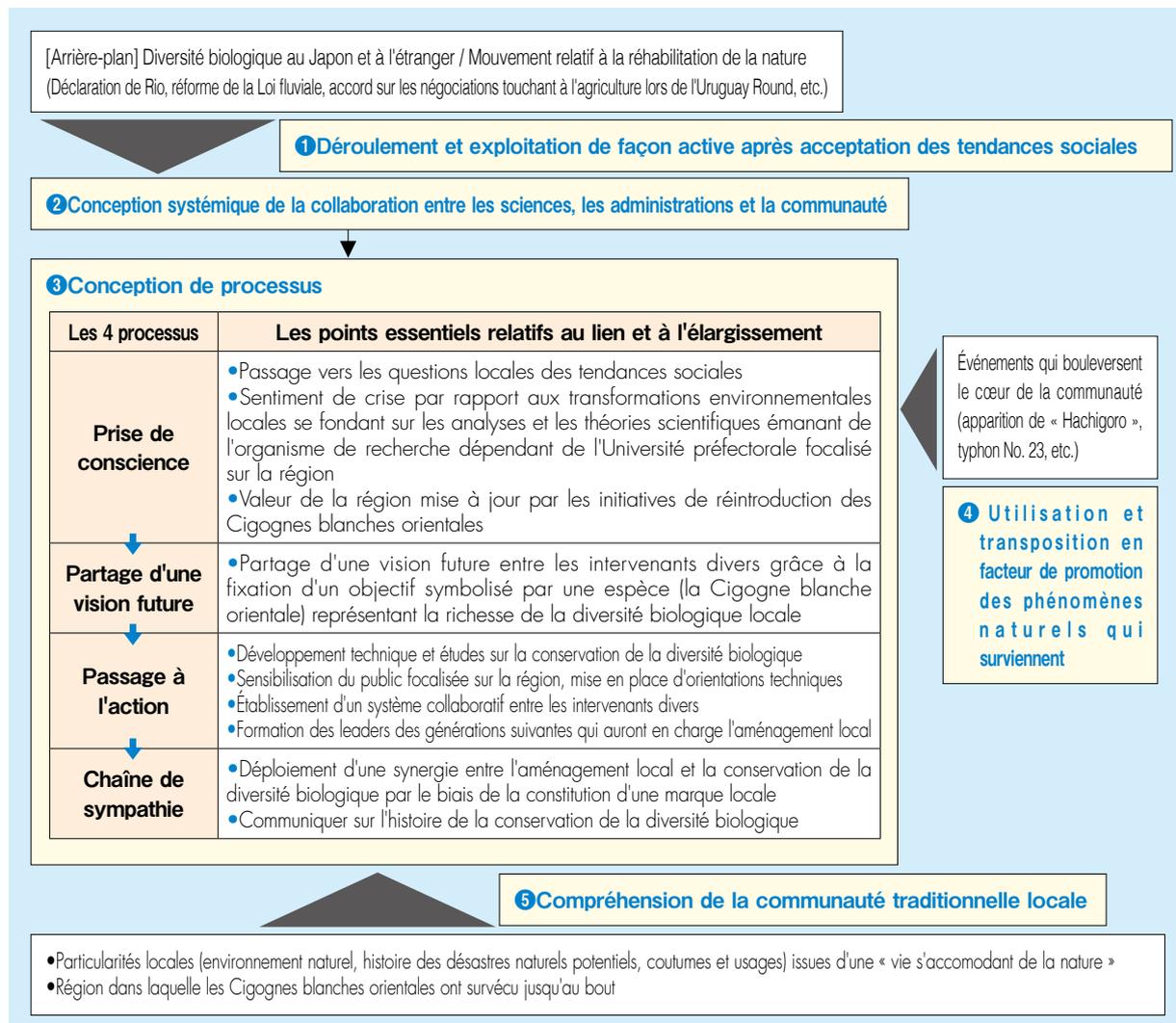
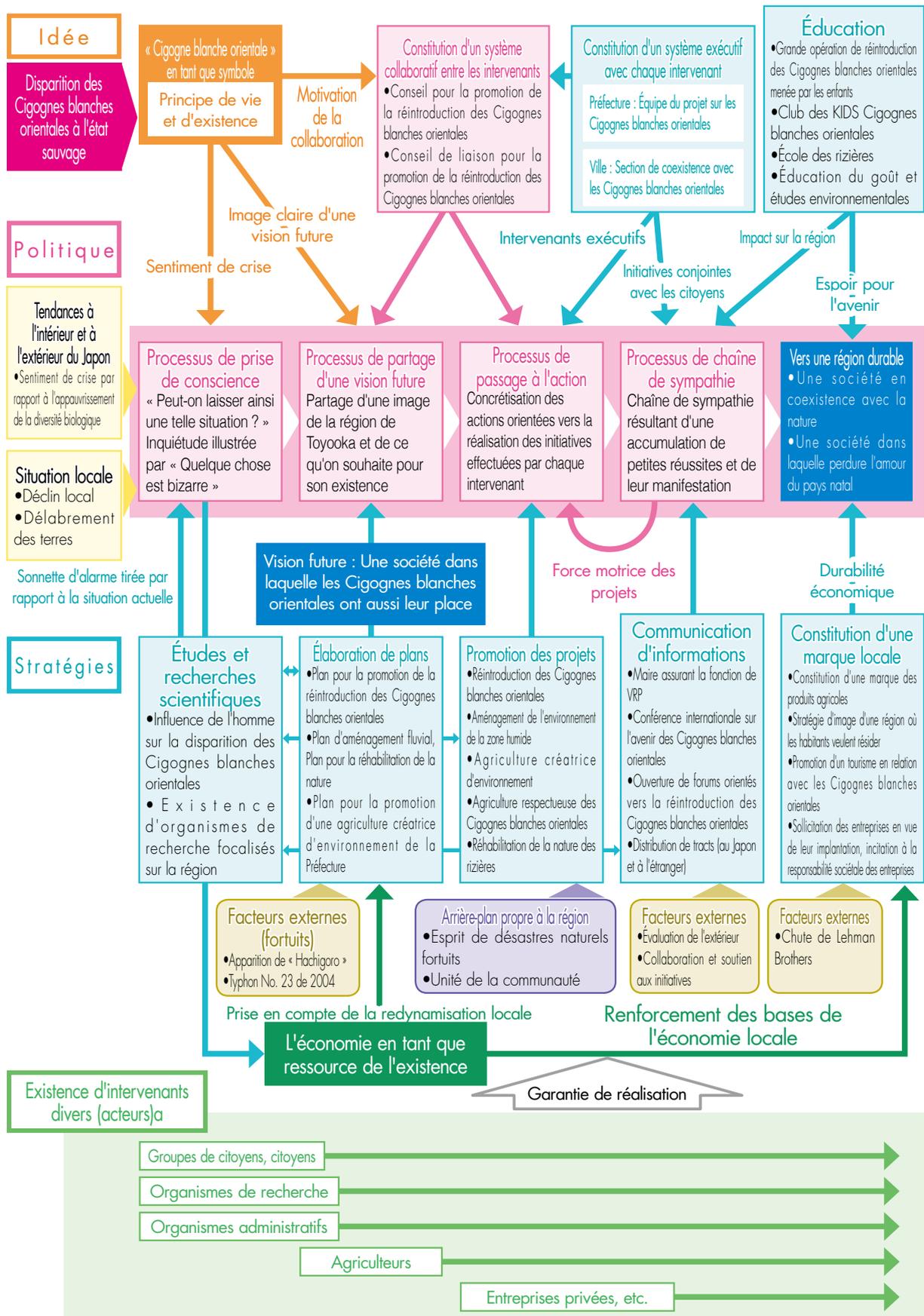


Schéma du processus de déroulement des initiatives

Le mécanisme et le processus de déroulement des initiatives dans lesquelles s'impliquent des intervenants divers ont été schématisés.



Le mécanisme et le processus de déroulement

À partir des points essentiels relatifs au lien entre les intervenants et à l'élargissement des mesures dans chaque domaine (le domaine fluvial, le domaine agricole et le domaine de la communauté), sur les 5 éléments clés des initiatives en relation avec la réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka, en ce qui concerne la « Conception de processus », les 4 étapes du processus d'élargissement de la chaîne de sympathie ont été classées et agencées. (P. 20)

[La prise de conscience]

L'étape, en tant que phase de départ, d'une « prise de conscience » à propos de la situation locale s'avère importante, et en particulier, au niveau des initiatives dans la région de Toyooka, le Parc de Hyogo des Cigognes blanches orientales, organisme de recherche dépendant de l'Université préfectorale focalisé sur la région, joue un rôle prépondérant.

[Le partage d'une vision future]

Avec le lancement des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales, le passage à une étape de « partage d'une vision future » a été effectué, et la détermination d'un objectif prenant pour symbole la Cigogne blanche orientale - représentant la richesse du pays natal - a entraîné l'implication d'intervenants divers.

[Le passage à l'action]

Une étape de « passage à l'action » est indispensable pour créer une situation dans laquelle des intervenants divers peuvent s'impliquer dans la réintroduction des Cigognes blanches orientales, se traduisant par une sensibilisation du public et un développement technique de l'aménagement de la zone humide ainsi que d'une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales. Cette étape vise à la constitution d'un système collaboratif des intervenants divers, tels que les citoyens, les agriculteurs, les organismes de recherche, les administrations, les entreprises, etc.

[La chaîne de sympathie]

Une « chaîne de sympathie » est nécessaire pour élargir les initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales et mettre en place une région durable ; parallèlement à la constitution d'une marque de produits agricoles issus d'une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales qui vise au déploiement d'une synergie entre l'aménagement local et la conservation de la diversité biologique, une communication sur l'histoire de la réintroduction des Cigognes blanches orientales - orientée aussi bien vers la région qu'à l'extérieur de la région - a été développée.

Sur ces bases, le mécanisme illustrant la relation de la « stratégie » développée et du « processus » des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka est représenté dans le « Schéma du processus de déroulement des initiatives » (P. 23).

Les propositions en vue d'un développement accru des initiatives

À l'heure actuelle, l'ensemble des objectifs des initiatives relatives à la réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka ne sont pas atteints. Certaines questions subsistent, et sont en chantier.

La Commission d'études sur la réintroduction des Cigognes blanches orientales, qui œuvre pour un développement accru des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales dans la région de Toyooka, a élaboré une synthèse des questions - qui figure dans le paragraphe suivant - en l'état actuel, se posant au niveau de la poursuite de la conservation de la diversité biologique dans l'avenir menée aussi bien dans la région de Toyooka que dans les autres régions, ainsi que des « Propositions en vue d'un développement accru des initiatives » mettant en ordre les points à prendre en considération.

Les généralités concernant les initiatives entreprises jusqu'à présent dans la région de Toyooka

Parmi un des aspects admirables des initiatives de la région de Toyooka, on peut citer la « conception systématique (le design) de la collaboration relative aux initiatives et aux études » précoce. Dans le cadre de l'aménagement local dans lequel la Cigogne blanche orientale - l'oiseau du pays - une réflexion visant à déterminer les questions auxquelles s'attaquer ainsi que les intervenants / les services administratifs appelés à traiter ces questions, puis un Conseil de liaison pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales rassemblant ces intervenants / ces services administratifs a été constitué en vue de partager l'image des objectifs et clarifier les rôles.

L'analyse des initiatives montre par ailleurs, de façon non

intentionnelle à l'origine, que les initiatives se divisent grosso modo en 4 processus (1. Le processus de prise de conscience ; 2. Le processus de partage d'une vision future ; 3. Le processus de passage à l'action ; 4. Le processus de chaîne de sympathie). Ces 4 processus sont liés étroitement avec les élans du « cœur » en relation avec le Principe de vie et d'existence des habitants de la région, et l'espoir par rapport au futur ainsi que l'amour du pays natal de la population, dotée d'une résolution et d'une volonté de vivre dans cette région, en constituent la force motrice. Les initiatives, au niveau de chaque processus, sous l'action de phénomènes naturels fortuits et d'une stratégie du « cœur » issue d'une politique publique induite par ceux-ci, sont liées à une chaîne de sympathie.

Au niveau des initiatives de la région de Toyooka, le développement de la participation / de la collaboration entre

les intervenants divers ainsi que l'élargissement des initiatives se sont produits par le biais de ces 4 processus mus par cet amour du pays natal et cet espoir par rapport à l'avenir. Ce design de processus, conjointement à la conception systémique (le design) de la collaboration relative aux initiatives et aux études, peut notamment servir ultérieurement de référence lors de la mise en place d'initiatives nouvelles dans d'autres régions, etc.

À l'instar de la Préfecture de Kobe qui, malgré les dégâts considérables survenus lors du grand tremblement de terre de Hanshin - Awaji en janvier 1995, a poursuivi le projet d'aménagement du Parc des Cigognes blanches orientales, fondement de la réintroduction des Cigognes blanches orientales, lorsqu'en 2004, le typhon No. 23 a fait déborder le lit de la Rivière Maruyama, provoquant des dégâts immenses, la région a choisi de ne pas privilégier uniquement l'aménagement des eaux, mais plutôt un aménagement de la zone humide qui adoptait une méthode conciliant l'aménagement des eaux et la conservation de l'environnement ; de la même façon, le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, à l'occasion de cette catastrophe, a promu de façon vigoureuse un aménagement de la zone humide.

Là se traduit une volonté déterminée des intervenants concernés de la région, ainsi que le reflet d'un esprit local pourvu d'une culture et d'une histoire où coexistent un environnement naturel et des phénomènes naturels rudes. Les habitants, dotés d'une résolution et d'une volonté de vivre dans cette région, ont en commun la vision future d'« un aménagement local dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place » symbolisé par les Cigognes blanches orientales, fierté de la région, et chaque intervenant local poursuit ses efforts en vue de cet objectif. Dans le contexte actuel de déclin des régions, cette démarche sert de référence en tant que stratégie pour la survie au niveau local.

Le Japon, confronté à un double phénomène de baisse de la natalité et de vieillissement de la population, voit sa population se concentrer de plus en plus dans les grandes agglomérations. Dans cette situation, le temps est venu pour les régions de passer d'une stratégie de la croissance induite par l'aménagement du capital social à une stratégie de la maturité résultant de la conservation et de la réhabilitation du capital naturel, autrement dit de choisir entre la « trame grise » et la « trame verte ». Cependant, entreprendre une stratégie de la maturité ne constitue pas une voie aisée, nécessitant beaucoup d'énergie et des coûts importants. Mais la condition primordiale se situe avant tout dans la résolution et la volonté des habitants - aussi bien en tant qu'individu qu'en tant que membre de la communauté - de vivre dans la région, et le partage d'une vision future incorporant auprès de la population l'amour du pays natal ainsi que le désir et la fierté constitue le premier pas vers la maturité locale. Ce choix, facteur d'un bonheur nouveau, représente certainement un moyen de lutter contre le dépeuplement des campagnes et de pérenniser la vie dans ces régions. Celui-ci peut s'appliquer également pour le Japon tout entier au niveau de l'aménagement national futur.

Les questions et les points à prendre en considération dans la poursuite des initiatives futures

[Point de vue①]Les répercussions sur la société humaine

[Les domaines des initiatives] Les sciences, la communauté

Avec le lancement de la réintroduction des Cigognes blanches orientales ainsi que l'augmentation de la population de Cigognes blanches orientales en liberté, des répercussions sont susceptibles de se produire en raison du rapprochement des distances entre ces animaux sauvages et les hommes dans leur vie et la société.

Par exemple, en plus des dangers effectifs d'accidents de la circulation et d'accrochages avec les filets de protection, il existe des risques au niveau du transport des maladies, comme la grippe aviaire, ou au niveau des blessures pouvant directement toucher l'homme. D'autre part, avec l'augmentation des Cigognes blanches orientales en liberté, il est à craindre que la conscience des habitants à l'égard des Cigognes blanches orientales s'estompe (faisant désormais partie du cadre de vie et donc devenu banales), ce qui peut se traduire par un relâchement au niveau de la maintenance et de l'amélioration durable de l'environnement social / l'environnement naturel dans lequel les Cigognes blanches orientales ont aussi leur place.

Pour y faire face, tous les intervenants concernés - dont le domaine scientifique (Université préfectorale et organismes de recherche), les administrations locales, etc. - doivent considérer en collaboration la question, et transmettre à la communauté les informations adaptées.

[Point de vue②]Les répercussions et les responsabilités par rapport aux déplacements de Cigognes blanches orientales en dehors de la région de Toyooka

[Les domaines des initiatives] Les sciences, la communauté

Les Cigognes blanches orientales survolent d'autres régions que celles de Toyooka, aussi bien au Japon qu'à l'étranger. À ce titre, dans le cadre de la réintroduction (réintroduction effectuée en suivant les directives de l'Union internationale pour la conservation de la nature) d'une population d'animaux sauvages ayant disparu, il convient de communiquer et de synthétiser les informations concernant le mode de vie des Cigognes blanches orientales - en incluant les questions soulevées dans le paragraphe Point de vue (1) - auprès des régions en dehors de Toyooka, aussi bien au Japon qu'à l'étranger.

De plus, en raison du faible nombre actuel d'individus appartenant à la lignée des Cigognes blanches orientales du Japon, il est nécessaire d'empêcher une dégradation génétique résultant d'accouplements, etc., avec des Cigognes blanches orientales venues du continent ; il est également nécessaire de bien appréhender cette situation.

Aussi, en tant que responsables ayant procédé en premier à des réintroductions de ces oiseaux, les organismes de recherche spécialisés en relation avec la réintroduction des Cigognes blanches orientales doivent viser à la mise en place d'un réseau national des organismes de recherche et des intervenants concernés dans tout le pays dans le domaine de la surveillance, de la prévision des répercussions, de la communication des faits connus, de l'étude des mesures à adopter, etc., et en assumer le rôle central.

[Point de vue ③] Trade-offs*1 entre d'une part la création / la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales, et d'autre part, le développement et les facteurs pratiques / la rentabilité à court terme sur le plan de la société humaine

[Les domaines des initiatives] Les rivières, l'agriculture, la communauté

Lors du développement de l'aménagement social en coexistence avec les Cigognes blanches orientales, des trade-offs sont susceptibles de se produire entre la création / la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales et les biens du capital social.

Dans le domaine fluvial, le but consiste à concilier, avec la création d'une zone humide, l'aménagement des eaux et la conservation de l'environnement ; cependant, par exemple à l'occasion de la promotion pour une période limitée d'un projet de restauration suite à un désastre naturel, les abords de la rivière vont devoir servir de site de dépôt temporaire des gravats produits lors des travaux, se traduisant par une diminution provisoire de l'environnement de la zone humide. Dans ce type de situation, un trade-off aux répercussions plus ou moins importantes sur l'environnement a lieu.

De même, dans le domaine agricole, si la proportion d'animaux sauvages tels que les Cigognes blanches orientales croît de façon plus importante par rapport aux prévisions actuelles, il est possible que les répercussions en termes de dégâts sur les produits agricoles augmentent en conséquence.

Également, dans le domaine de la communauté, dans le cas d'activités de développement, d'aménagements nouveaux du capital social, etc., un trade-off avec la conservation de l'environnement de vie des Cigognes blanches orientales utilisant les plaines, au lieu des rizières, etc., va survenir.

Il est donc nécessaire que des mesures, des plans et des règles envisageant au préalable la survenue de ce type de trade-off soient établis.

[Exemple] Le domaine fluvial

Grâce à l'exploitation des résultats des études sur les répercussions environnementales et la collaboration entre le domaine scientifique, les méthodes présentant l'impact le plus faible sur la vie des Cigognes blanches orientales est choisi, et sur la base de consultations avec des spécialistes, des considérations par rapport à l'environnement de vie sont prises lors de la réalisation des projets.

[Exemple] Le domaine agricole

En vue de corroborer les aspects scientifiques émergeant lors des débats, il est préférable que des études et des recherches destinées à évaluer qualitativement la zone humide en tant que site de nourriture, ainsi qu'à évaluer et améliorer la situation actuelle sur le plan de la capacité d'accueil environnemental de la région de Toyooka soit menées.

[Exemple] Le domaine de la communauté

Au niveau des trades-offs avec les biens du capital social, des prévisions sur les éventuels compromis futurs sont effectuées, et des règles sur les plans / les ajustements, etc., incluant la prévention contre l'étalement urbain (développement non planifié des zones urbaines), les limitations en matière d'utilisation des terres agricoles et d'autres usages, etc. sont édictées.

[Point de vue ④] La compréhension / les malentendus des citoyens au vu de la situation actuelle du déroulement de l'aménagement local par la réintroduction

[Les domaines des initiatives] La communauté

Avec d'une part l'altération de la conscience des questions et du contexte qui ont rendu indispensable la réintroduction, ainsi que des

efforts fournis par les premiers acteurs, et d'autre part la prise en compte exclusive des aspects positifs de l'aménagement local mené à travers les initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales, il existe un risque de suggérer - aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de Toyooka - que la réintroduction constitue une entreprise aisée, ou que la réintroduction signifie automatiquement une redynamisation de la région.

Fondamentalement, il s'agit d'initiatives destinées à réaliser une « société en coexistence avec la nature », et il convient à ce titre de communiquer et de bien révéler combien ce projet requiert d'argent, d'efforts et d'années.

[Point de vue ⑤] Les mises au point avec les systèmes existants en vue du déroulement des initiatives

[Les domaines des initiatives] L'agriculture, la communauté

La mise en place d'une agriculture prenant en compte l'environnement, tout comme l'exploitation de terres agricoles laissées en jachère, nécessitent l'acquisition de droits relatifs à l'eau, ce qui peut entraîner l'émergence de conflits d'intérêt. Il convient donc de procéder à des mises au point minutieuses avec les organismes concernés.

De même, l'aménagement, etc. de zones humides exploitant des rizières à l'abandon suppose de s'attaquer à des questions de droits de propriété, de plans d'utilisation des sols, etc. Par conséquent, il faut veiller à mener des mises au point minutieuses par rapport aux droits de propriété, aux plans et systèmes existants, etc.

[Point de vue ⑥] Une collecte suivie de données d'index en vue de l'évaluation des initiatives

[Les domaines des initiatives] L'agriculture, la communauté

Sur la base de la roue de Deming*2, il convient d'agencer et d'évaluer de façon suivie la situation des réalisations en cours et les résultats des projets, puis de les relier à des plans d'amélioration et à l'introduction de nouvelles mesures.

Dans le domaine agricole, du fait du léger affaiblissement constaté depuis quelques années sur le plan du rythme d'extension de la superficie cultivée rizicole selon une agriculture respectueuse des Cigognes blanches orientales, il est nécessaire - afin d'en analyser les causes principales - de recueillir des données chiffrées relatives au volume des récoltes par exploitation agricole et par district, aux coûts de production, etc.

Dans le domaine de la communauté, en tant que valeurs d'évaluation globale, il est indispensable de collecter des indices relatifs au comportement et à la conscience des citoyens ainsi que des données dynamiques concernant les touristes.

Cependant, dans l'état actuel, ces données d'indice permettant d'évaluer les politiques et mesurées sur plusieurs années sont insuffisantes ; des mesures complémentaires et un accroissement en ce qui concerne notamment le domaine de la communauté sont souhaitables.

Par exemple, il serait bon de disposer, dans le domaine de la communauté, de données chiffrées sur l'évaluation des citoyens par rapport aux initiatives (autrement dit, le niveau de conscience, le niveau de satisfaction), la transformation des comportements environnementaux, les résultats de l'éducation environnementale, le motif de venue au Japon des touristes étrangers, le montant des sommes dépensées dans la ville, etc. ; et dans le domaine agricole, de données chiffrées par exploitation agricole et par district en matière de volume des récoltes, de motivation par rapport aux initiatives, de coûts de production, etc.

*1 Trade-off : relation dans laquelle l'obtention de quelque chose entraîne la perte d'une autre ; compromis

*2 Roue de Deming : méthode de gestion de la qualité dite (PDCA). La méthode comporte 4 étapes en boucle : Préparer, planifier (Plan) → Développer, réaliser (Do) → Contrôler, vérifier (Check) → Agir (Act)

[Point de vue ⑦] La concurrence avec les autres marques à travers le pays

[Les domaines des initiatives] L'agriculture, la communauté

Au fur et à mesure de la progression du développement national des initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales, il est à prévoir une diminution relative de la valeur de la marque - par exemple du riz produit selon des procédés respectueux des Cigognes blanches orientales. À l'heure actuelle, des initiatives visant à produire des produits agricoles portant la marque d'une agriculture en coexistence avec l'environnement naturel ne sont pas exclusives aux Cigognes blanches orientales et ont lieu dans tout le Japon, ce qui devrait entraîner dans ce domaine une intensification de la concurrence entre les marques. Deux alternatives se présentent alors : un affaiblissement général résultant d'une concurrence exacerbée, ou bien la capacité à élargir davantage la demande tout en maintenant la qualité et la marque ; il convient donc d'aborder cette question par l'élaboration d'une stratégie.

Le développement futur sur le plan national

Le rôle porteur d'attentes croissantes des différents intervenants en relation avec la région de Toyooka

Désormais, les Cigognes blanches orientales de la région de Toyooka survolent plus de 200 communes au Japon ; en mars 2014, elles sont passées au-dessus de la Corée du Sud. Par ailleurs, le mouvement de remise en liberté dans la nature à partir de l'élevage et la reproduction des Cigognes blanches orientales s'est accéléré, comme dans la Ville de Noda (Préfecture de Chiba) ou la Ville d'Echizen (Préfecture de Fukui), etc. Le rôle porteur d'attentes des différents intervenants en relation avec la région de Toyooka - ces derniers ayant été précurseurs au niveau national - dépasse le cadre local. En particulier, placé sous le symbole de l'aménagement local, le rôle de la Ville de Toyooka, qui dispose d'installations de recherche avec notamment le Parc des Cigognes blanches orientales et soutient sur place la réintroduction et l'Université préfectorale avec la Préfecture de Hyogo - celle-ci ayant guidé les études et les recherches - revêt une grande importance.

La nécessité d'un réseau national et le rôle en tant que meneur

Le Parc de Hyogo des Cigognes orientales est porteur d'attentes en matière de réalisation d'un manuel de référence servant de référence aux autres régions qui dresserait un inventaire des remises en liberté dans la nature ainsi que du processus qui ont permis d'y aboutir. Des conseils du point de vue de l'écosystème sont attendus.

Dans le domaine scientifique proprement en relation avec les Cigognes blanches orientales, un Groupe inter-institutionnel de gestion de la population des Cigognes blanches orientales (ou IPPM-OVVS) visant à une collaboration mutuelle - par exemple au niveau des structures japonaises en relation avec l'élevage des Cigognes blanches orientales - a été créé en décembre 2013.

Il est attendu que la Préfecture de Hyogo et la Ville de Toyooka, en tant que meneurs des administrations animant la réintroduction, constituent un réseau des collectivités locales

(par exemple - il s'agit d'une appellation provisoire - un « Réseau des collectivités locales japonaises pour la promotion de la réintroduction des Cigognes blanches orientales ») qui prendront part aux initiatives, et jouent, au titre d'organes organisateurs, un rôle central en collaboration avec le Groupe inter-institutionnel de gestion de la population des Cigognes blanches orientales. Chaque intervenant et chaque service administratif devra partager avec le réseau les questions auxquelles il fait face ainsi que son savoir-faire et contribuer au développement et à l'approfondissement des initiatives au niveau national.

Par ailleurs, parallèlement à l'élargissement des initiatives dans tout le pays, il est également probable que le caractère exclusif et précurseur des initiatives de la région de Toyooka s'estompe. Chaque intervenant relatif à la région de Toyooka, terre chargée d'une riche histoire touchant aux Cigognes blanches orientales, doit par conséquent poursuivre les initiatives en vue de les perfectionner davantage ainsi que ses efforts afin que la région demeure dans le peloton de tête.

Le maintien de la diversité écologique grâce à la maturité de la communauté locale

Les initiatives de réintroduction des Cigognes blanches orientales peuvent être qualifiées d'« Initiative SATOYAMA » maintenant la diversité écologique par une implication de l'homme, et également de « Modèle existentiel de la diversité écologique » faisant le lien entre l'aménagement local et le mode de vie.

Faire en sorte que la Cigogne blanche orientale, l'oiseau du pays, puisse vivre dans la région constitue le fondement de la durabilité locale incluant l'homme et les autres formes de vie. Cela ne signifie pas uniquement considérer l'aspect de la conservation des Sites naturels spéciaux ou des espèces menacées, mais suggère également une implication au niveau du mode de vie, de l'habitat, du caractère des régions du Japon, ainsi que de l'aménagement local au niveau de la communauté chez chaque individu.

La nécessité de poursuivre la collaboration avec les autorités concernées

En plus du soutien de l'Agence pour les affaires culturelles qui perdure depuis 1963, les autorités concernées apportent également leur concours à la Préfecture de Hyogo dans ses activités de protection des Cigognes blanches orientales, classées comme Site naturel spécial ; cependant, le survol des Cigognes blanches orientales qui ont été réintroduites ne se limite pas à une seule région, mais concerne de vastes zones aussi bien au Japon qu'à l'étranger. En conséquence, en parallèle au réseau national des initiatives, la collaboration et le soutien suivi des autorités concernées - l'Agence des affaires culturelles, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, le ministère de l'Environnement - s'avèrent indispensables.

Commission d'études sur la réintroduction des Cigognes blanches orientales

Shiro WAKUI (Professeur de l'Université Tokyo City)◎
Akira FURUKAWA (Professeur de l'Université Kwansei Gakuin)○
Hisashi NAGATA (Maître de conférence de l'Université Niigata)
Takeshi FUJIE (Maître de conférence de l'Université Shiga)
Yumiko OYOYAMA (Administrateur de Tansei Institute SARL)
◎Président de la Commission, ○Vice-Président de la Commission

Date de publication :
Juin 2014

Synthèse et propositions :
Commission d'études sur la réintroduction des Cigognes blanches orientales

Publication :
Partenaires coopérants au projet d'examen de la réintroduction des
Cigognes blanches orientales